



Le rapport financier 2021

Sommaire



03
Éditorial
de la Maire



04
Les grands
équilibres
financiers

07
L'Analyse
rétrospective sur
3 ans (2019-2021)



12
Le Compte
administratif 2021

15
Les recettes



21
Les dépenses

29
La dette

33
Les ratios légaux

34
Le lexique
et les principes
budgétaires

36
Données
de synthèse

38
Annexes
des comptes

44
L'intercommunalité
au service des
nantais

Éditorial



de notre territoire rend encore plus cruciaux la prise en compte des enjeux sociétaux et de transition écologique. Les efforts que nous avons conduits en 2021, et qui se poursuivront tout au long du mandat, constituent une réponse à ces enjeux. La crise sanitaire que nous venons de traverser, et qui a encore un impact sur les comptes 2021, a montré l'importance, voire la nécessité vitale, de l'intervention publique pour accompagner les plus fragiles d'entre nous, pour construire la ville de demain, pour faire face aux différents défis auxquels nous sommes collectivement confrontés. La Ville entend être à la hauteur de ces responsabilités, notamment par une action sociale renouvelée, et les résultats de l'exercice 2021 témoignent de notre aspiration et de notre capacité à tenir nos engagements.

Chaque année, le rapport financier permet à la Ville de Nantes d'analyser les réalisations de l'année précédente ainsi que l'exécution de son budget annuel.

Le rapport financier 2021, première année pleine du nouveau mandat, est marqué par les effets de la sortie progressive de la pandémie de Covid-19. Le taux d'épargne de la Ville retrouve son niveau d'avant crise, amélioration portée par une évolution des recettes de fonctionnement plus élevée que celle des dépenses (+5,8 % contre +2,9 %).

Le dynamisme des recettes s'explique, à la fois, par la hausse des produits issus de la fiscalité directe (résultat de la hausse des bases, les taux d'imposition n'ayant pas été augmentés en 2021) et des autres produits de fonctionnement (recettes ayant essuyé une forte baisse en 2020 suite aux différentes mesures de restrictions sanitaires). Parallèlement, la Ville poursuit sa gestion rigoureuse des dépenses avec une progression maîtrisée des charges de personnel (+2,6 %) et des charges de structure (+2,7 %).

Grâce à la reconstitution d'un niveau d'épargne comparable à celui de 2019, et de la mise en œuvre de son ambition pour le territoire, la Ville a réalisé 101 M€ d'investissement, un niveau sans précédent. Ces investissements, qui sont détaillés par la suite, traduisent les engagements pris en matière d'éducation, d'aménagement de la ville, d'entretien et de construction d'équipements. La Ville accroît ainsi son effort d'investissement en 2021 (317 € par habitant contre 252 € en 2020) afin d'offrir un cadre de vie agréable et répondre aux besoins des Nantais, toujours plus nombreux. Le rayonnement

Ce programme d'investissement à un niveau inédit s'est notamment traduit cette année par la poursuite des travaux de construction des nouvelles écoles Mellinet, Champ de Manœuvre et Doulon Gohards, des travaux d'amélioration de notre patrimoine scolaire, la transformation du lycée Leloup Bouhier en école primaire dans le cadre du schéma directeur, la rénovation de la piscine de la Durantière et celle du gymnase Appert Raspail et la fin des travaux du Lieu de fabrication et de création artistique Libre Usine à Malakoff.

Ce niveau d'intervention est financé par des ressources propres et par l'emprunt dont la performance des conditions financières mérite d'être soulignée. Ainsi, malgré le contexte de remontée des taux observée en fin d'année 2021, la Ville s'est financée en 2021 à un taux moyen de 0,83 % contre 1,72 % pour l'ensemble des collectivités, ce qui témoigne de la qualité de la signature de la Ville et de l'excellence de sa gestion de dette.

L'exercice 2021 a ainsi reflété à la fois un maintien et le développement des services à la population, l'augmentation des investissements dont 4 nouvelles écoles mises en chantier, l'absorption des effets de la crise sanitaire, ainsi que 12 sites municipaux équipés de panneaux photovoltaïques fin 2021. Les besoins en investissement seront encore conséquents sur les années à venir.

En vous souhaitant une bonne lecture,

Johanna Rolland,
Maire de Nantes,

Présidente de Nantes Métropole

Les grands équilibres financiers

Évolution des grandes masses budgétaires et des principaux soldes financiers entre 2019 et 2021 (en M€)

En millions d'euros courants		CA 2019	CA 2020	CA2021
1	Fiscalité directe (y compris rôles supplémentaires)	214,9	220,6	230,4
	<i>Taxe Habitation</i>	103,3	104,8	5,7
	<i>Compensation Pertes Taxe Habitation</i>	-	-	50,1
	<i>Taxe Foncière</i>	110,0	113,3	171,8
	<i>dont ressources fiscales issues du transfert du taux départemental de TF pour compenser les pertes de TH</i>	-	-	60,6
	<i>Rôles Supplémentaires et Autres</i>	1,5	2,5	2,8
2	Dotations, compensations et subventions de l'État	78,0	79,3	76,8
3	Dotations et fonds de concours de Nantes Métropole ⁽³⁾	41,4	42,3	42,0
4	Autres produits de fonctionnement ⁽¹⁾	85,5	73,7	90,7
5	Recettes réelles de fonctionnement⁽¹⁾⁽²⁾	419,7	415,9	439,9
6	Dépenses de personnel	191,0	196,6	201,8
7	Transferts versés ⁽¹⁾⁽⁵⁾	109,6	109,3	113,1
	<i>dont Gestion des services délégués</i>	30,8	30,5	34,5
	<i>dont Contributions obligatoires</i>	5,6	6,8	7,0
	<i>dont Subvention CCAS</i>	27,5	26,0	26,0
	<i>dont Subventions aux associations</i>	41,3	38,8	38,1
	<i>dont Autres subventions</i>	4,4	7,1	7,5
8	Autres dépenses de gestion	66,9	70,5	72,5
9	Dépenses réelles de gestion⁽²⁾	367,5	376,5	387,4
10	Épargne de gestion	52,2	39,4	52,5
11	Frais financiers	3,0	2,2	2,1
12	Capacité d'autofinancement (épargne brute)	49,1	37,1	50,5
13	Remboursement de la dette hors mouvements neutres (dépenses)	24,8	27,8	24,2
14	Remboursement de la dette transférée par Nantes Métropole (recettes) ⁽⁴⁾	0,3	0,3	0,2
15	Épargne disponible (nette)	24,6	9,6	26,5
16	Recettes d'investissement (hors emprunt, remboursement dette CU) ⁽¹⁾⁽²⁾	15,5	13,6	16,5
17	Ressources propres disponibles	40,1	23,3	43,0
18	Dépenses d'équipement propres ⁽²⁾	69,4	75,9	97,2
19	Subventions d'équipement versées ⁽¹⁾	6,5	3,2	4,1
20	Besoin de financement	35,7	55,9	58,2
21	Emprunts souscrits (hors mouvements neutres)	30,0	45,0	63,1
22	Mouvements neutres de gestion active de la dette			
23	Mouvements neutres de gestion active de la trésorerie			
24	Recettes totales de l'exercice	465,4	474,8	519,7
25	Dépenses totales de l'exercice	471,2	485,6	514,9
26	Fonds de roulement au 1^{er} janvier	29,9	24,1	13,3
27	Fonds de roulement au 31 décembre	24,1	13,3	18,1
28	Encours de dette brute au 1^{er} janvier	181,3	186,5	203,8
29	Encours de dette brute au 31 décembre	186,5	203,8	241,9
30	Capacité de désendettement	3,8	5,5	4,8

N.B.: Les arrondis effectués au dixième de million d'euros peuvent générer des écarts sur les totalisations sans incidence sur l'analyse

⁽¹⁾ Depuis 2006, les subventions d'équipement et fonds de concours versés ainsi que le produit des cessions d'immobilisations sont transférés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

⁽²⁾ L'année 2015 est marquée par l'émergence du nouveau pacte métropolitain avec le transfert de plusieurs grands équipements et de compétences. Compte tenu du délai nécessaire aux procédures de transferts, une convention de gestion a été

conclue entre Nantes métropole et la Ville de Nantes. Nantes métropole a confié à la Ville de Nantes la gestion de ces équipements transférés pour l'année 2015.

⁽³⁾ Les dotations versées par la Métropole intègrent le remboursement des intérêts de la dette transférée

⁽⁴⁾ Les remboursements de capital de la dette portés par la ville mais remboursés par Nantes Métropole au titre des transferts de compétences ont été retraités en fonctionnement sur l'ensemble de la période

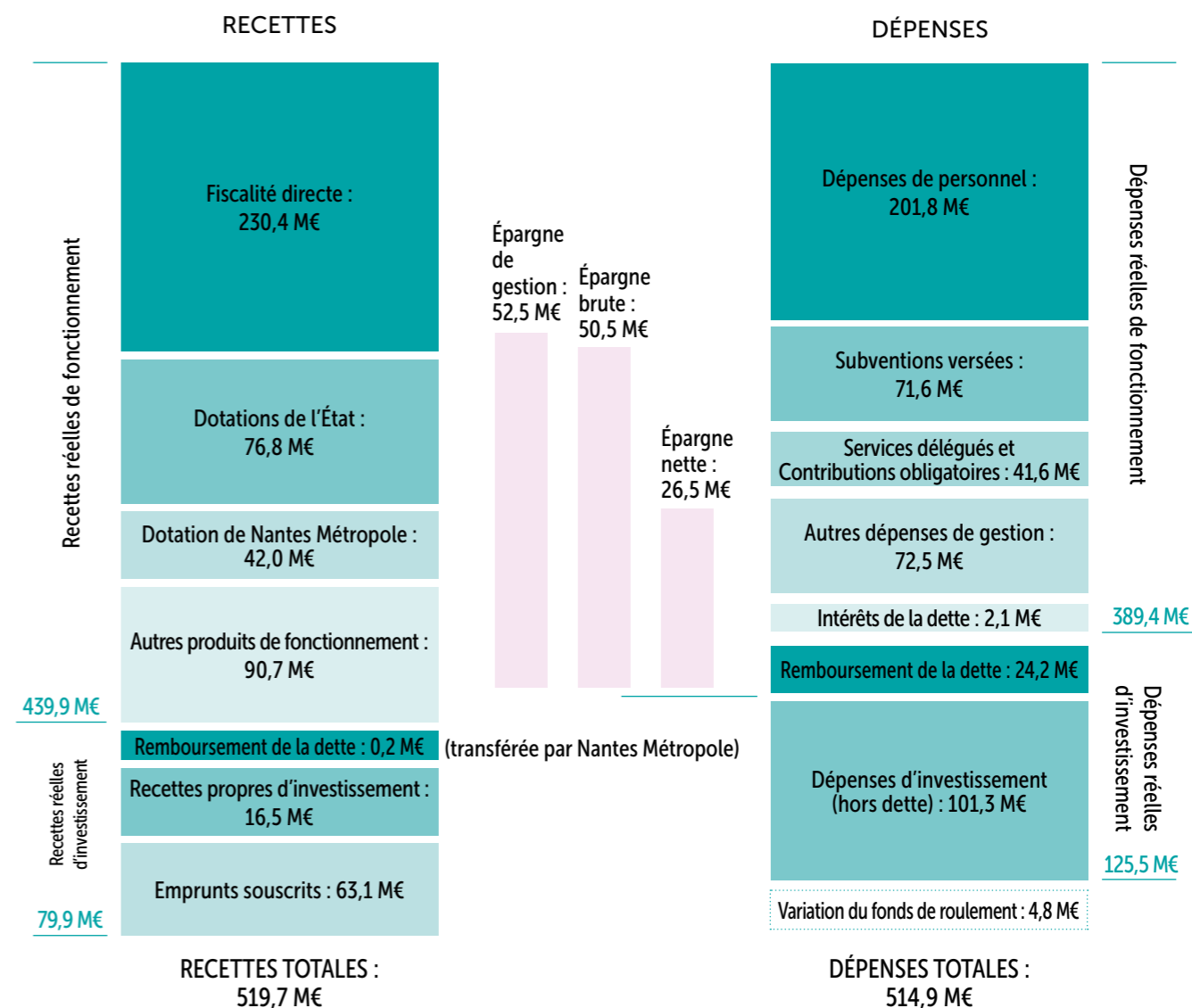
⁽⁵⁾ Les transferts versés intègrent les subventions, les contributions obligatoires y compris DSP et assimilés (Accueil Périscolaire)

Ces chiffres, ainsi que ceux présentés dans la suite de ce rapport financier, sont issus du compte administratif 2021. Ils retracent les dépenses (et leur financement) liées à la mise en œuvre des services municipaux et aux investissements permettant la conservation et le renouvellement du patrimoine de la Ville.

L'ensemble des analyses repose sur les mouvements réels. Les opérations comptables « d'ordre », équilibrées en recettes et en dépenses, ne donnant pas lieu à des mouvements réels d'encaissement ou de décaissement, ne sont pas traitées ici.

Ce rapport a été rédigé par le cabinet d'analyse financière Séraphores avec la direction des finances de la Ville de Nantes.

Les grandes masses du compte administratif 2021 (en M€ courants)



La Ville de Nantes a voté au budget primitif 2021 des objectifs dans la lignée de ceux du mandat précédent et clairs en matière d'optimisation budgétaire afin de maintenir les grands équilibres financiers et financer le projet du mandat, à savoir :

- Le maintien d'un taux d'épargne brute suffisant, sans recourir au levier fiscal
- Un effort d'investissement soutenu
- Une progression maîtrisée du stock de dette

Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de la Ville s'élèvent à 514,9 M€ en 2021, soit une hausse de 6 % par rapport à 2020.

Elles sont composées principalement des dépenses de gestion (charges de personnel, subventions versées, dépenses liées à la gestion des services délégués, etc.) pour 387,4 M€ et des dépenses d'investissements (hors remboursement de la dette) à hauteur de 101,3 M€.

À cela s'ajoute l'annuité de la dette (26,2 M€), constituée du remboursement en capital (24,2 M€) et des intérêts de la dette (2,1 M€).

Les recettes réelles totales (fonctionnement et investissement) ont quant à elles augmenté de 9,5 % et s'établissent à 519,7 M€ en 2021.

La section de fonctionnement est la principale source de recettes (85 %) et réunit les produits de la fiscalité, des dotations, prestations de services, etc. pour un montant total de 439,9 M€. Les ressources propres d'investissement (16,5 M€) et les nouveaux emprunts souscrits (63,1 M€) complètent la structure des recettes de la Ville.

Les ressources annuelles étant supérieures aux dépenses, le fonds de roulement de la Ville augmente (+ 4,8 M€) en fin d'année 2021 pour atteindre 18,1 M€.

L'analyse rétrospective sur 3 ans (2019-2021)

UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA REPRISE DE L'ÉCONOMIE ET UNE CRISE SANITAIRE TOUJOURS PRÉSENTE

La pandémie de Covid-19 avait fortement impacté les équilibres financiers de la Ville en 2020. En effet et pour rappel, la crise sanitaire, engendrant des pertes de recettes mais également des dépenses exceptionnelles supplémentaires, a pesé pour près de 16,5 M€ sur le budget de l'année passée.

En 2021, avec le recul de l'épidémie et la fin progressive des restrictions sanitaires, les équilibres financiers de la Ville ont globalement retrouvé leurs niveaux d'avant crise.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté en 2021 et s'élèvent à 439,9 M€ (+5,8%). Les produits issus de la fiscalité directe connaissent une hausse de plus de 9,8 M€ et les autres produits de fonctionnement (les recettes tarifaires, les autres participations et les autres recettes) de 13 M€ (portée par la hausse des produits liés à l'accueil périscolaire pour 3,4 M€ et aux droits de stationnement pour 1,9 M€, après une forte diminution en 2020 en lien avec la crise sanitaire). Les dotations d'État quant à elles diminuent (-3,2%) avec le transfert aux impôts directs des compensations de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les dotations de Nantes Métropole restent stables par rapport à 2020 (-0,6%).

UNE ÉPARGNE QUI RETROUVE SON NIVEAU D'AVANT CRISE

La Ville de Nantes retrouve en 2021 des soldes et ratios d'épargne comparables à ceux de 2019, soit d'avant crise.

Bien que les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville connaissent tous deux une hausse, la progression des recettes représente le double de celle des dépenses (+ 5,8 % contre +2,9 %). Ainsi, l'épargne de gestion augmente en 2021 (+33 %), passant de 39,4 M€ en 2020 à 52,5 M€ en 2021. Le taux d'intérêt moyen historiquement bas conduit à une nouvelle baisse des frais financiers en 2021 (- 0,1 M€) qui s'établissent à 2,1 M€.

L'épargne brute dégagée s'élève par conséquent à 50,5 M€, soit une hausse de +13 M€ par rapport à l'année précédente (contre 49,1 M€ en 2019).

Le taux d'autofinancement (ou taux d'épargne brute) retrouve ainsi un niveau quasiment équivalent à celui d'avant crise (11,5% en 2021 contre 11,7% en 2019), mais le besoin en investissement s'avère important.

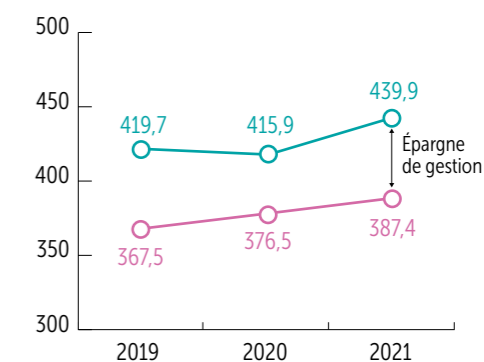
Les dépenses de gestion progressent également en 2021 et s'élèvent à 387,4 M€, soit une hausse de 10,9 M€.

Cette hausse repose principalement sur les subventions et transferts divers (+3,5%) et les autres dépenses de gestion y compris les charges de structure (+ 2,7%). Cette hausse est notamment due à la poursuite d'accompagnement volontariste de la collectivité dans le cadre de la crise sanitaire, avec un impact de 4,6 M€ sur nos dépenses : fonds spécial de 1 M€ d'aide aux associations culturelles ou sportives, subventions supplémentaires aux associations intervenant dans l'aide d'urgence et maintien de la tarification solidaire pour le portage des repas (0,45 M€), subvention complémentaire au CCAS de 0,6 M€, soutien accru aux centres de loisirs et au périscolaire pour 1,7 M€, mise en place des centres de vaccination (0,8 M€)...

La Ville, grâce aux chantiers d'optimisation engagés depuis plusieurs années, maintient une progression mesurée de ses dépenses de personnel (+2,6%).

La Ville retrouve ainsi des soldes et ratios d'épargne satisfaisants et proches du niveau d'avant crise, lui permettant de poursuivre un effort d'investissement important sur le territoire.

Évolution des recettes de fonctionnement et des dépenses de gestion (en M€)



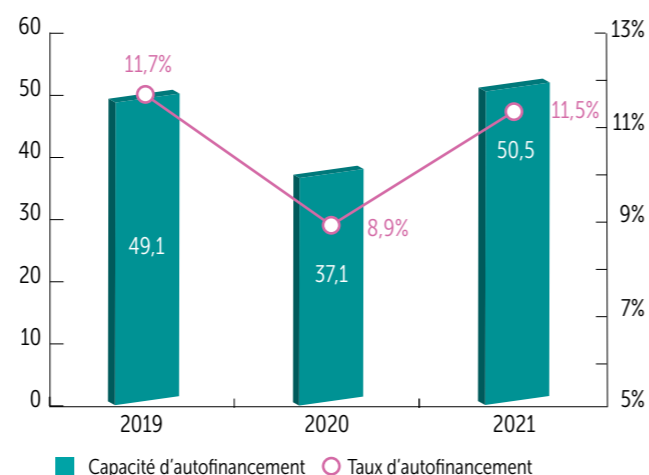
● Recettes réelles de fonctionnement
● Dépenses réelles de gestion

Les dépenses réelles de gestion correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement minorées des frais financiers.

11,5 %

Taux d'autofinancement en 2021

Évolution du taux d'autofinancement ou de l'épargne brute (en M€)



CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF):

la CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Socle de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers

TAUX D'AUTOFINANCEMENT :

rapport entre les recettes réelles et la CAF, il mesure la part des recettes consacrées au financement des investissements.



POURSUITE D'UN RECOURS À L'EMPRUNT PROGRESSIF ET MESURÉ

Après avoir essuyé en 2020 les effets de la crise sanitaire, l'épargne disponible réelle (épargne nette) dépasse légèrement le niveau de 2019 (+ 8 %) et s'établit à 26,5 M€. Elle représente 27,3 % du montant des dépenses propres d'équipement en 2021.

Le niveau d'investissement (subventions d'équipement incluses) s'élève quant à lui à 101,3 M€ (+22,2 M€ par rapport à 2020: +28 %) soit un niveau inédit témoignant des besoins et des capacités d'action de la Ville. Les dépenses propres d'équipements se chiffrent à 97,1 M€ et les subventions d'équipement à 4,2 M€.

La Ville de Nantes poursuit ainsi un effort d'investissement élevé pour son territoire et ses habitants, en direction notamment des secteurs de l'éducation et de la petite enfance (54,5 M€), de la culture et des arts de la Ville (9,9 M€), du sport (9,7 M€), du soutien à l'engagement et à la jeunesse (4,9 M€), de la nature et de la biodiversité (4,5 M€), des nouvelles solidarités (3 M€), de la protection, médiation et sécurité (0,9 M€) et de la stratégie ressources¹ (13,9 M€).

Marqueur fort des ambitions politiques, notamment de celles en faveur de l'éducation et de la jeunesse, l'année 2021 s'est traduite par la poursuite des travaux de construction des nouvelles écoles Mellinet, Champ de Manœuvre et Doulon Gohards, la transformation du lycée Leloup Bouhier en école primaire, la rénovation de la piscine de la Durantière et celle du gymnase Appert Raspail, la fin des travaux du Lieu de fabrication et de création artistique Libre Usine, et les travaux de construction de la nouvelle maison de quartier Halvêque.

¹ La « stratégie ressources » regroupe les dépenses d'investissement à destination des moyens généraux, de l'entretien des bâtiments et pour les économies d'énergie, des moyens informatiques et téléphoniques, de la relation aux usagers et les autres dépenses non réparties dans les politiques publiques.

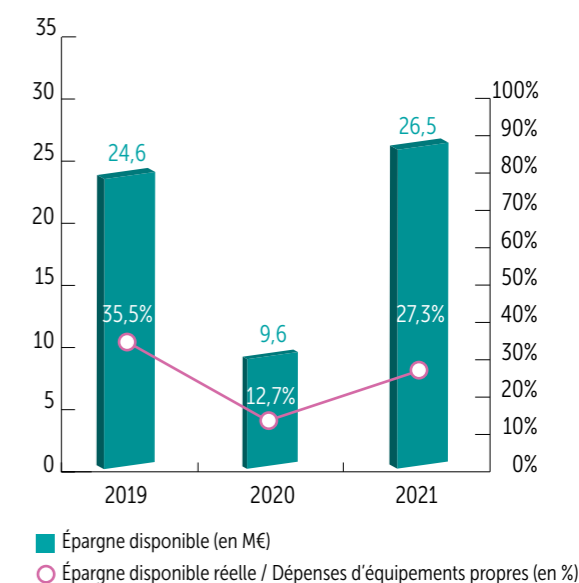
42,5 %

du financement des investissements en 2021, est assuré par les ressources propres (de l'exercice ou antérieures).

TAUX D'ÉQUIPEMENT = DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUT / RRF

Il s'agit d'un indicateur permettant de mesurer l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse.

Le poids de l'épargne disponible « réelle »



L'épargne disponible correspond à l'épargne disponible de la Ville (après paiement des annuités de la dette) majorée de la dette en capital remboursée par Nantes Métropole (soit 26,5 M€ en 2021). Le taux d'épargne disponible (27,3%) est calculé sur la base des dépenses d'équipement propres (97,2 M€ en 2020).





Les investissements sont financés en 2021 à 42,5 % par les ressources propres (de l'exercice ou antérieures) de la collectivité. Ces ressources se composent de :

- L'épargne disponible réelle (épargne nette augmentée du remboursement du capital de la dette transférée à la Métropole) représentant 26,2 % du total des investissements, soit 26,5 M€.
- Les autres recettes d'investissement (subventions d'équipement, FCTVA, cessions d'actifs, réserves foncières, etc.) correspondant à 16,3 % des investissements, soit 16,5 M€.

Le besoin de financement restant (57,5 %) est couvert par le recours à l'emprunt pour un montant de 63,1 M€, supérieur au niveau du remboursement en capital (24,2 M€), se traduisant par une hausse de l'encours de dette au 31 décembre 2021.

UN RÉ-ENDETTEMENT PROGRESSIF

L'effort d'investissement porté par la Ville s'est traduit en 2021 par une hausse de l'encours de dette (+38,2 M€) qui s'établit à 241,9 M€ au 31 décembre 2021. Cette hausse s'explique par la souscription de six nouveaux emprunts à hauteur de 63,1 M€.

Afin de répondre aux besoins des habitants avec la réalisation d'investissements conséquents, la Ville de Nantes accroît de manière progressive et raisonnée son encours de dette. L'endettement par habitant s'établit à 758 € en 2021, contre une moyenne des villes de plus de 100 000 habitants à 1 106 € fin 2020.

La gestion performante de l'encours de dette depuis plusieurs années par la Ville produit des effets bénéfiques au regard des indicateurs suivants :

- Une nouvelle réduction des frais financiers en 2021, passant de 2,2 M€ en 2020 à 2,1 M€ (-9 %).
- Le maintien d'un niveau de solvabilité satisfaisant, avec une capacité de désendettement de 4,8 ans en 2021.



4,8 ANS

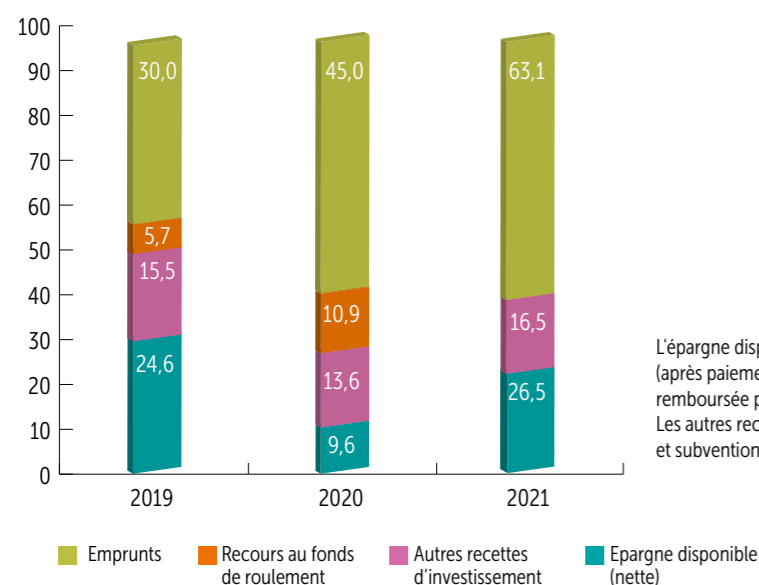
Capacité de désendettement en 2021 (remboursement de la dette transférée à Nantes Métropole inclus)



CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT

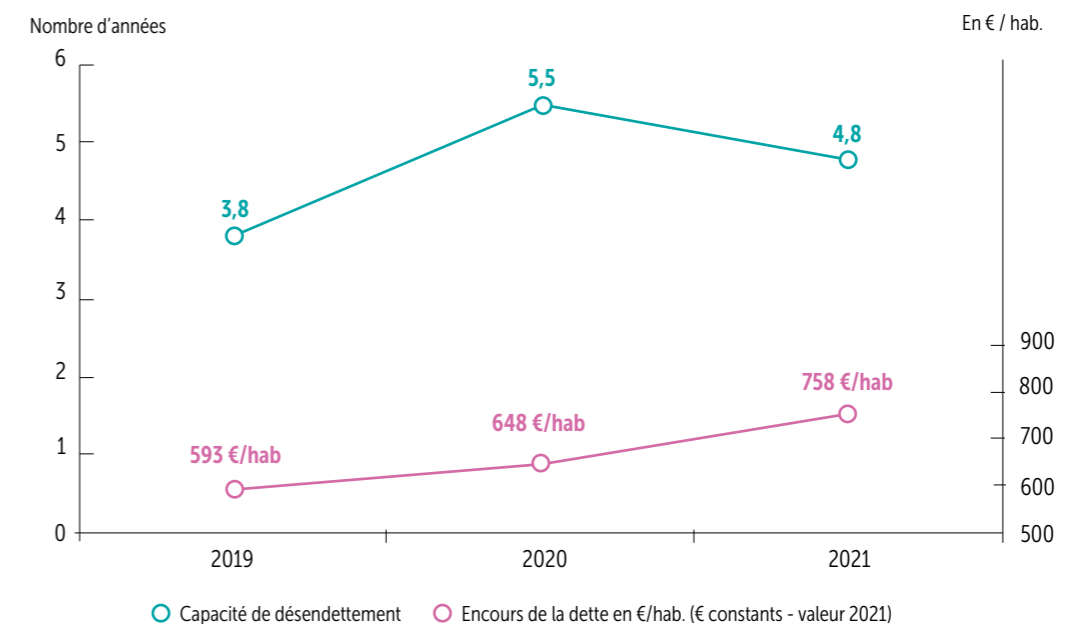
Elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la Ville, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

La structure de financement des investissements (en M€)



L'épargne disponible correspond à l'épargne disponible de la Ville (après paiement des annuités de la dette) majorée de la dette en capital remboursée par Nantes Métropole. Les autres recettes d'investissement intègrent le FCTVA, les dotations et subventions d'équipement, les cessions d'actifs, etc.

Évolution de la capacité de désendettement et de l'encours de dette par habitant en euros constants (valeur 2021)



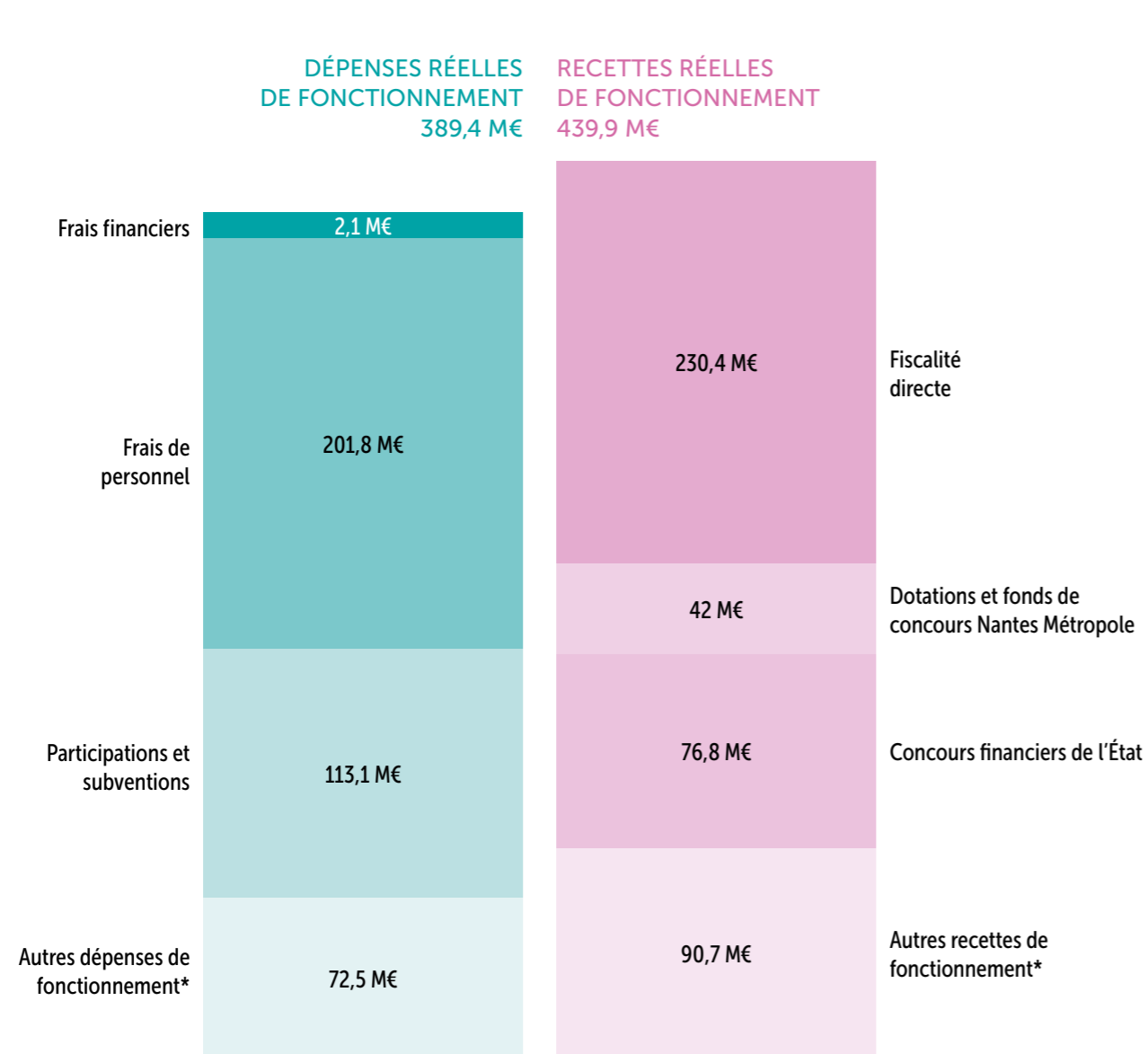
Le compte administratif 2021

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe les opérations courantes et régulières réalisées par la Ville de Nantes. Les dépenses de fonctionnement correspondent à l'ensemble des charges destinées à assurer le fonctionnement de la collectivité, notamment les frais de personnel, les subventions accordées, les intérêts de la dette, les prestations de services, les fournitures, etc. Les recettes de fonctionnement réunissent

quant à elles la somme des ressources courantes : ressources fiscales, dotations de l'État, concours financiers de Nantes Métropole et autres produits de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 439,9 M€ pour l'année 2021 contre 389,4 M€ de dépenses réelles de fonctionnement.



* Dépenses d'ordre de fonctionnement : 17,2 M€

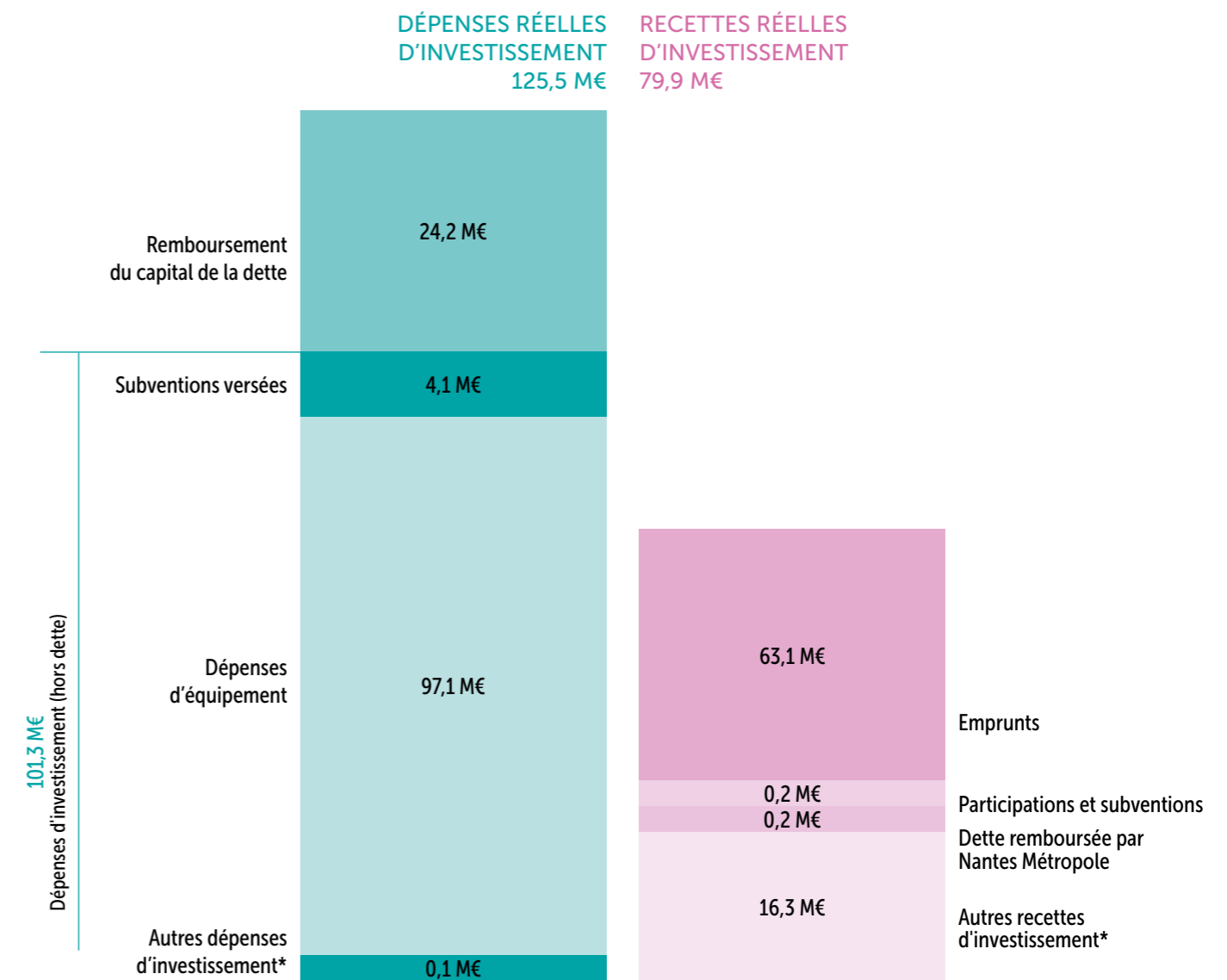
* Recettes d'ordre de fonctionnement : 1,3 M€

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement réunit les recettes et les dépenses réalisées de manière plus occasionnelle, avec des impacts sur la structure ou la valeur du patrimoine de la collectivité: acquisitions, cessions, construction ou réhabilitation d'équipements, emprunts, remboursement de la dette, travaux en cours, etc. Ces opérations ont généralement

une perspective pluriannuelle, au regard du dimensionnement des projets engagés.

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 79,9 M€ (y compris les produits de cessions de 1,3 M€) pour l'année 2021, contre 125,5 M€ de dépenses réelles d'investissement.



* Dépenses d'ordre d'investissement : 4,3 M€

* Recettes d'ordre d'investissement : 20,2 M€

** Les autres recettes d'investissement intègrent notamment les produits des cessions : 1,3 M€



Les recettes de fonctionnement et d'investissement

DES RECETTES DE FISCALITÉ DIRECTE IMPACTÉES PAR LES DIFFÉRENTES RÉFORMES MAIS EN HAUSSE EN 2021

En 2021, les recettes issues de la fiscalité directe locale s'élèvent à 230,4 M€ et constituent la première ressource de la Ville. Elles représentent plus de 52 % des recettes réelles de fonctionnement et progressent de nouveau en 2021 avec une hausse de +9,8 M€, soit +4,5 % (contre +2,7 % en 2020 et 3,2 % en 2019).

En dépit d'un contexte financier contraint lié à la crise sanitaire et à la refonte de la fiscalité locale, **les taux d'imposition n'ont pas été augmentés en 2021** et ce pour la 11^{ème} année consécutive.

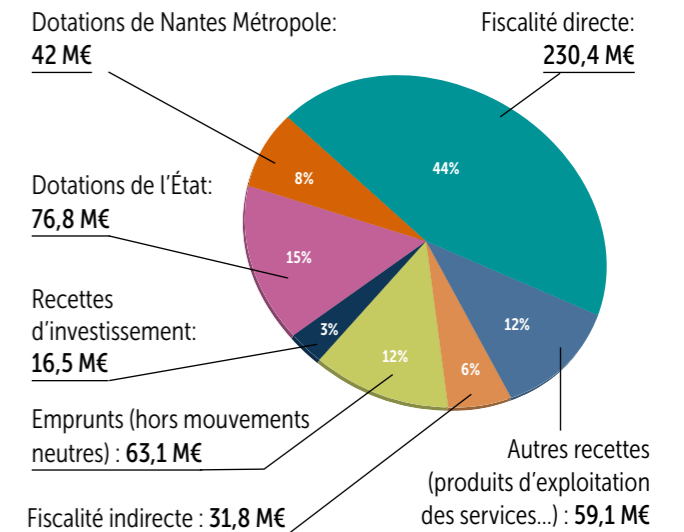
Le produit de la fiscalité directe est composé principalement, et cela suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, de la taxe sur le foncier bâti (ménages et entreprises) pour 171,3 M€ (74,4 %), des compensations perçues suite à la réforme fiscale sur la taxe d'habitation pour 50,1 M€ (21,8 %) et des produits issus de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 5,7 M€ (2,5 %). S'ajoutent également les produits fiscaux issus des rôles supplémentaires (2 M€), de la majoration sur les résidences secondaires (0,8 M€) et de la taxe sur le foncier non bâti (0,5 M€).

La hausse des produits de la fiscalité directe s'explique uniquement par un effet volume des bases, à savoir, d'une part, la variation physique liée au nombre de logements, et d'autre part, la revalorisation des valeurs locatives (+0,2 %), signe d'un dynamisme réel des bases d'imposition.

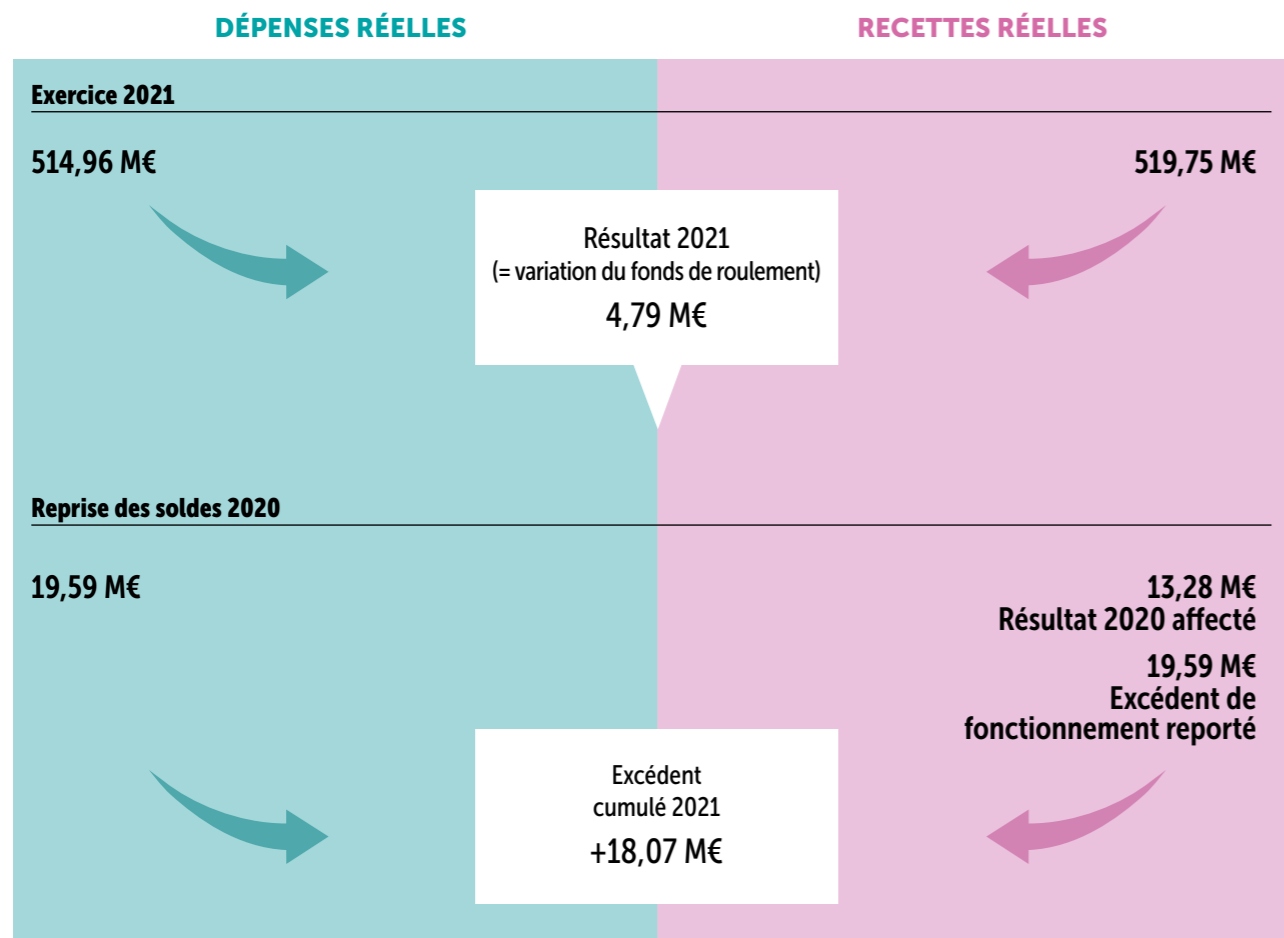
L'évolution des recettes fiscales peut en théorie être le résultat de trois facteurs principaux :

- Premièrement, l'effet « base – volume » correspondant à l'impact de la variation « physique » des bases d'imposition observée sur le territoire (construction de nouveaux logements ou de locaux à usage professionnel, rénovations, ...)

La structure des recettes totales en 2021 (519,7 M€)



DÉTERMINATION DE L'EXCÉDENT 2021



L'excédent cumulé s'établit à 18,07 M€ sur l'exercice 2021 et se répartit entre :

- Un résultat excédentaire sur l'exercice 2021 de 4,79 M€,
- Un résultat reporté de 2020 de 13,28 M€.



LE PRODUIT DE LA FISCALITÉ DIRECTE :

somme des trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) payées par les contribuables nantais.

230,4 M€

Produit de la fiscalité directe en 2021, soit 44 % des recettes totales de la Ville.

Afin de compenser la perte de ressources pour les collectivités locales induite par la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la loi de finances pour 2020 indique une compensation à l'euro près à l'aide de deux mécanismes :

- Le transfert aux communes, à compter de 2021, de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties départementale.
- L'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation liés au transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes (le calcul du coefficient correcteur résulte d'une comparaison entre les ressources perçues par la commune avant et après la refonte de la fiscalité locale).

Pour la Ville de Nantes en 2021, la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'est traduite par :

- Une baisse des recettes liées directement à la taxe d'habitation qui s'établissent à 5,7 M€ en 2021 (produit issu uniquement à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires),
- Une hausse des produits issus de la taxe sur le foncier bâti suite à la récupération du taux départemental 2020 (soit 15 %) pour 60,6 M€,

- L'introduction d'une nouvelle ressource liée à la compensation des pertes de recettes suite à la suppression de la taxe d'habitation pour 50,1 M€ (effet du coefficient correcteur).

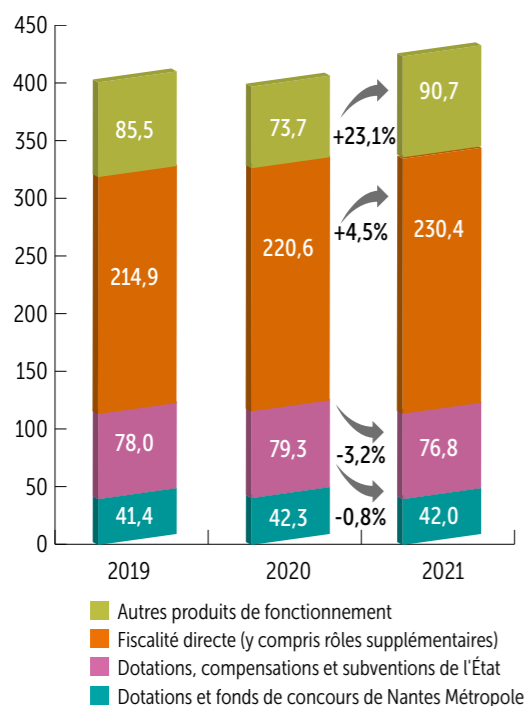
Par ailleurs, l'exonération de moitié des valeurs locatives sur les établissements industriels, réforme des « impôts dits de production », a entraîné une perte de produit de 3,5 M€, pertes compensées intégralement par l'État.

Enfin, le dynamisme du produit fiscal global résulte également d'une légère actualisation forfaitaire des bases sur le foncier bâti (+0,2 %).

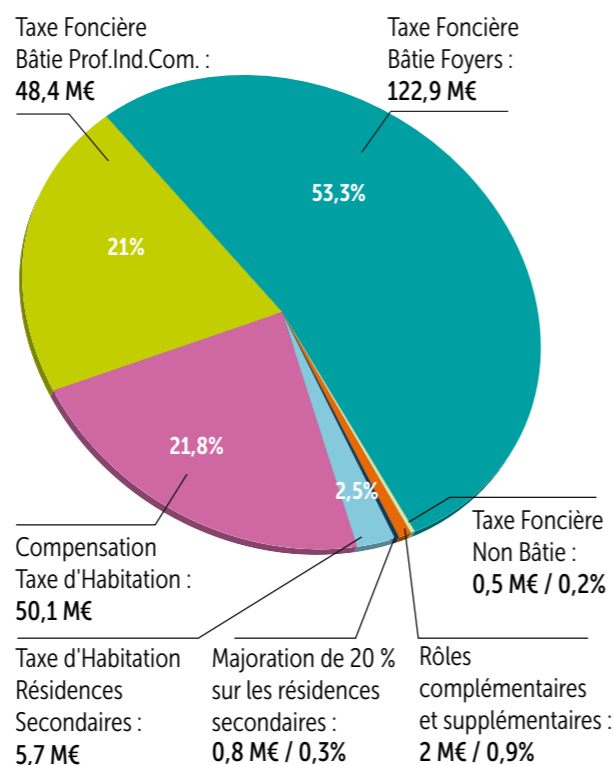
Avec les mesures d'exonération de taxe d'habitation pour certains foyers en fonction de leurs revenus, instaurées par la loi de finances 2021, sur les 157 030 foyers fiscaux nantais, 109 807 foyers (69,9 %) sont exonérés en intégralité de la taxe d'habitation en 2021. Ainsi, seulement 47 223 foyers fiscaux nantais (30,1 %) paient partiellement leur taxe d'habitation en 2021. Ces foyers ont été dégrévés de 30 % du montant de la TH en 2021, seront dégrévés de 65 % en 2022 et ne paieront plus aucune TH en 2023.

La Ville n'ayant pas augmenté les taux d'imposition en 2021, la croissance du produit des impôts locaux directs repose sur les réformes fiscales et les variations de bases.

Évolution des recettes réelles de fonctionnement (en M€)



Produit de la fiscalité directe en 2021 : 230,4 M€



UN PÉRIMÈTRE DES DOTATIONS D'ÉTAT RÉAJUSTÉ

Entre 2018 et 2020, les versements de l'État à la Ville ont connu une hausse progressive, passant de 76,8 M€ en 2018 à 79,3 M€ en 2020, soit une augmentation de 2,5 M€.

L'année 2021 est marquée par un recul de cette ressource (-2,5 M€) avec des dotations s'élevant à 76,8 M€, baisse qui trouve son origine dans le transfert comptable d'une partie des compensations d'exonérations fiscales vers les recettes de fiscalité directe.

Depuis 2011, le soutien financier de l'État se décompose en deux catégories de concours financiers, à savoir les dotations dites « classiques » (DGF, dotation générale de décentralisation, etc.) d'une part, et les compensations issues des réformes fiscales (allocations compensatrices liées aux mesures réduisant les bases taxables) d'autre part :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) reste la principale composante des concours financiers de l'État. Elle s'élève à 66,6 M€ (87 %), en progression par rapport à 2020 (+1 M€) résultant à la fois de la hausse de la DGF Forfaitaire (+0,5 M€ suite à la hausse de la population DGF de 5 381 habitants) et de la refonte de la dotation de solidarité urbaine (+0,5 M€).
- Les compensations d'exonération fiscales s'établissent à 4,6 M€ en 2021 (6 %), en baisse par rapport à 2020 (-3,3 M€), suite à l'intégration de l'allocation de la compensation fiscale pour personnes de conditions modestes dans le calcul du coefficient correcteur (calcul permettant de déterminer le montant de la compensation liée à la perte de recettes issues de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, compensation intégrée en 2021 dans les recettes d'impôts directs). Parallèlement, suite à la contraction des recettes fiscales issues des taxes foncières induites par la réforme des « impôts dits de production » et entraînant la réduction de moitié des valeurs locatives, la Ville de Nantes perçoit une nouvelle compensation en 2021 s'élevant à 3,5 M€.
- Les autres participations d'État représentent 5,6 M€ (7 %), dont 1,6 M€ de dotation générale de décentralisation et 0,2 M€ de soutien de l'État à « Citad'elles ».

Les dotations d'État en 2021 représentent 17,5 % des recettes de fonctionnement réelles de la Ville (contre 19,1 % en 2020).

UN PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NANTES ET LA MÉTROPOLE STABLE

Le pacte métropolitain, qui s'appliquait en 2021, a été conclu entre la Métropole Nantaise et les 24 communes en 2015.

Fin 2021, une refonte du pacte financier métropolitain a été engagée afin de renforcer les principes de solidarité et de péréquation du pacte, tout en préservant les équilibres financiers de chacune des collectivités membres de la Métropole. Il s'applique à partir de 2022.

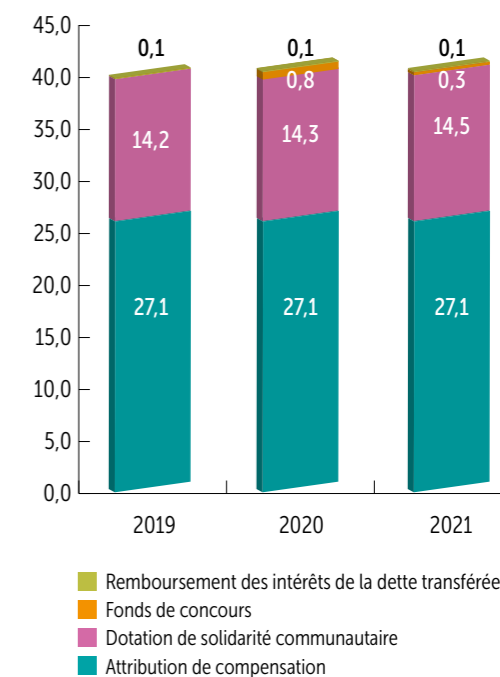
En 2021, les reversements de Nantes Métropole en direction de la Ville sont sensiblement équivalents par rapport à ceux de l'année précédente (-0,8 %) et s'établissent à 42 M€. Ils sont constitués des dotations suivantes :

- L'attribution de compensation originellement versée à la Ville en contrepartie du transfert de la fiscalité économique lors de la création de Communauté Urbaine. Après une forte augmentation en 2017 (+5,5 M€), suite à l'intégration de la charge d'emprunt relevant des compétences transférées en 2001, elle est maintenue à un niveau stable de 27,1 M€ (65 % des reversements).

42 M€

Dotations de Nantes Métropole en 2021, soit 8,1% des recettes totales de la Ville (42,3 M€ si l'on tient compte du remboursement du capital de la dette transférée).

Les reversements effectués par Nantes Métropole en fonctionnement (en M€)





- La dotation de solidarité communautaire (DSC) vise à promouvoir la solidarité entre les communes membres avec une répartition équitable des richesses fiscales du territoire métropolitain. Elle s'élève à 14,5 M€ en 2021 (35 %), soit une augmentation de 0,2 M€, corrélée au rythme d'évolution du panier fiscal de la Métropole.

De plus, Nantes Métropole prend en charge la dette (intérêts et remboursement du capital) associée aux opérations relevant des équipements et compétences transférés dans le cadre du pacte métropolitain. À ce titre, la Ville perçoit en 2021 un remboursement des intérêts sur la dette récupérable à hauteur de 0,1 M€ et un remboursement sur le capital de la dette récupérable de 0,24 M€.

Par ailleurs, le fonds de concours versé par Nantes Métropole à la Ville baisse en 2021 par rapport à l'année précédente (-0,5 M€) et s'élève à près de 0,3 M€ pour le soutien de la Métropole à « Citad'elles » (0,2 M€) et la mission sociale (0,1 M€). Le montant plus élevé de 2020 s'expliquait par les dépenses exceptionnelles induites par la crise sanitaire, notamment l'achat de masques distribués à la population.

Les participations de la Métropole s'élèvent ainsi au total à 42 M€ en 2021, soit 9,6 % de ses recettes réelles de fonctionnement.

Au-delà de ces flux financiers, le partenariat entre la Ville et la Métropole se manifeste par un renforcement de la mutualisation de services et des ressources humaines. Fin 2021, le périmètre des services communs avec la Métropole est de 1 609 agents mutualisés.



LES REVERSEMENTS DE FISCALITÉ

L'attribution de compensation a pour objectif de neutraliser l'impact pour les communes des transferts de fiscalité à Nantes Métropole, tout en tenant compte des économies de charges effectuées du fait des transferts de compétences. La dotation de solidarité communautaire est un reversement facultatif permettant à la Métropole de répartir équitablement entre les communes membres une partie de la croissance de ses propres ressources fiscales.

UNE HAUSSE DES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SUITE À LA FIN DES MESURES RESTRICTIVES

Les autres recettes de fonctionnement de la Ville de Nantes s'établissent à 90,7 M€, en hausse de 17 M€ par rapport à 2020 (+23,1 %).

Elles sont composées principalement des impôts et taxes indirects (31,8 M€), des recettes tarifaires (28,1 M€), des autres participations (19,1 M€) ainsi que d'autres recettes à hauteur de 11,7 M€. **Elles représentent au total 21 % des recettes réelles de fonctionnement.**

Les autres impôts et taxes indirectes augmentent par rapport à l'année précédente (+15,6 %) portés principalement par la hausse des droits de mutations (+4,1 M€).

Les recettes tarifaires (composées des recettes d'accueils périscolaires, des multi-accueils Petite Enfance, des droits d'entrées des équipements sportifs, des recettes de stationnement, etc.), fortement impactées par la crise sanitaire en 2020, connaissent une forte hausse en 2021 et retrouvent les niveaux de 2019. En effet, les recettes perçues par la Ville augmentent de 7,5 M€ (+36 %), dont une hausse de 3,4 M€ des recettes liées aux accueils périscolaires, de 1,9 M€ des recettes liées aux droits de stationnement et de 0,6 M€ de celles liées aux structures Petite Enfance.

Les autres participations, également en hausse en 2021 (+1,2 M€), sont composées principalement des participations d'autres collectivités (Département, Région, Europe...) pour 0,2 M€ et celles d'autres organismes (18,8 M€) tels que la Caisse d'Allocations Familiales (17,8 M€) ou bien encore l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (1 M€).

De plus, une recette exceptionnelle d'assurance de 2,7 M€ a été perçue en 2021 pour l'indemnisation des violences de l'été 2018 et de l'incendie du centre socioculturel de la Petite-Sensive.

Les autres recettes représentent 11,7 M€ en 2021 et augmentent de 4 M€ par rapport à leur niveau de 2020 du fait notamment de la progression des revenus des immeubles (recettes réduites en 2020 suite aux exonérations de loyers accordées en lien avec la crise sanitaire) pour 0,6 M€.

Par ailleurs, les produits de cessions (1,3 M€), retraités en recettes d'investissement, sont en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2020.



DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN HAUSSE

Les recettes propres d'investissement correspondent aux recettes totales d'investissement, déduction faite des nouveaux emprunts contractés (63,1 M€) et du remboursement de la dette transférable à Nantes Métropole (0,24 M€).

Elles s'établissent à 16,5 M€, en hausse de 2,9 M€ par rapport à 2020 (+21,4 %). Le montant de ces recettes est étroitement lié au niveau des investissements réalisés par la Ville, particulièrement pour les deux composantes principales, à savoir, les subventions d'investissement et le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), au titre duquel la Ville a perçu 10,6 M€ en 2021 soit une hausse de 0,5 M€ par

rapport à l'année précédente. De plus ce poste intègre les produits de cessions de 1,3 M€ en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2020.

Les subventions d'investissement versées par les partenaires de la Ville doublent quasiment par rapport à celles de l'année précédente (4,6 M€ en 2021 contre 2,5 M€ en 2020) et se répartissent de la manière suivante :

- 1,4 M€ de subventions versées par l'État (+1,2 M€ par rapport à 2020) dont notamment 0,9 M€ de dotation de soutien à l'investissement local permettant de financer les travaux d'isolation thermique des écoles Lucie Aubrac, Alain Fournier et Urbain Le Verrier ;
- 0,9 M€ de subventions (+0,9 M€ par rapport à 2020) du Conseil Régional pour la construction d'une école à l'entrée du quartier Champ-de-Manoeuvre ;
- 0,5 M€ de subventions du Conseil Départemental (contre 1,2 M€ en 2020) pour les écoles Alain Fournier, Plantes et Urbain Le Verrier ;
- 0,4 M€ de subventions de Nantes Métropole en vertu des différentes conventions de fonds de concours ;
- 1,1 M€ d'autres subventions notamment du Ministère de l'Économie et des Finances au titre d'aide à la relance de construction durable (0,4 M€), de la Caisse d'Allocations Familiales (0,2 M€) pour l'école Le Loup Bouhier et le Diocèse (0,4 M€) pour le cœur de la Basilique Saint-Donatien.

La Ville de Nantes n'a perçu aucune subvention de l'Europe en 2021.





Les dépenses de fonctionnement et d'investissement

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DU NOUVEAU MANDAT

Les dépenses de gestion de la Ville de Nantes s'élèvent à **387,4 M€ en 2021**, soit une augmentation de 10,9 M€ par rapport à 2020 (+2,9 %). Elles reflètent les grandes priorités du nouveau mandat autour notamment d'une action sociale renouvelée et d'une transition écologique plus forte sur le territoire. **Elles sont en hausse cependant maîtrisée.**

Les charges de personnel, les différents transferts versés et les charges liées à l'activité et à la structure évoluent en effet de manière limitée (respectivement +2,6 %, +3,5 % et +2,7 %).

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement (BP et DM) est de 97,2 %.

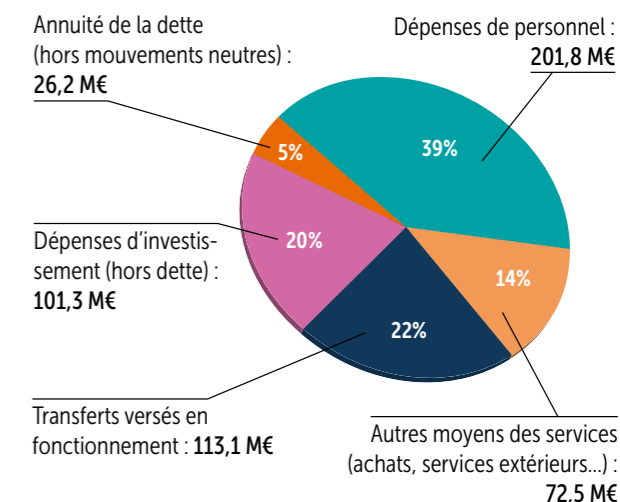
Les charges de personnel représentent plus de la moitié des dépenses de gestion (52 %), soit **201,8 M€** pour 3 078 agents permanents en ETP (Équivalent Temps Plein).

Principal poste des dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel regroupent les charges relatives au personnel communal, pour 157,9 M€, ainsi que les charges relatives au personnel mutualisé entre la Ville et la Métropole, sous forme de refacturation par la Métropole (43,9 M€). Depuis 2008, la Ville et la Métropole ont en effet renforcé leur partenariat en s'engageant dans une démarche de mutualisation de personnel, pour optimiser et améliorer l'efficacité de l'action publique locale.

Les charges de personnel sont en progression (+2,6 %), soit une hausse de 5,1 M€, dont +3,6 M€ pour le personnel communal et +1,5 M€ pour le personnel mutualisé, en raison des facteurs suivants :

- La montée en puissance de certains services en lien direct avec la population, en particulier à la direction de l'éducation (+ 1,6 M€ par rapport à 2020) et le recrutement de policiers municipaux.
- Le Glissement Vieillesse Technique (GVT), qui traduit le déroulement de la carrière statutaire des agents publics (avancement d'échelon / avancement de grade), retraité de l'effet Noria (remplacement d'agents quittant la collectivité par des agents intégrant la collectivité), contribue pour 1,2 M€ à la dynamique de la masse salariale.

La structure des dépenses totales en 2021 (514,9 M€) hors mouvements neutres de trésorerie



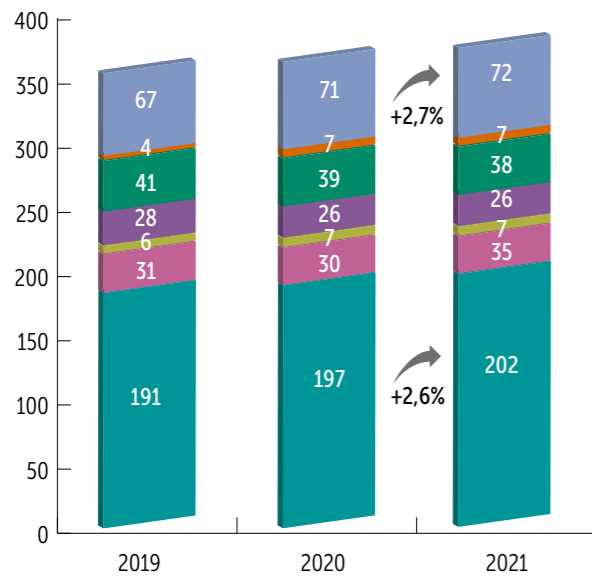
- Les mesures nationales sur lesquelles la collectivité ne peut influencer : les revalorisations de grilles indiciaires en lien avec la mise en œuvre de la tranche 2021 des accords Parcours Professionnels Carrières Rémunération (PPCR) : pour 0,4 M€ ;
- La revalorisation du SMIC au 1^{er} octobre 2021 : pour 0,2 M€ ;
- L'augmentation du budget de personnel lié aux élections (régionales et départementales) le jour du scrutin (+ 0,4 M€) ;
- La mutualisation nouvelle en 2021 de la direction Nature et Jardins (1,3 M€).

Par ailleurs, la contribution de la Ville aux charges de fonctionnement du CCAS (26 M€ en 2021) concerne également en grande partie les frais de personnel de l'établissement (17 M€ en 2021).





Évolution des dépenses de gestion (en M€)



- Autres dépenses de gestion
- Autres subventions
- Subventions aux associations
- Subvention CCAS
- Contributions obligatoires
- Gestions des services délégués
- Dépenses de personnel

+2,9%

Évolution des dépenses de gestion en 2021

Les subventions octroyées représentent **71,6 M€** en 2021 et sont constituées de :

- La subvention de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour 26 M€ (montant identique à celui de 2020).
- Les subventions au secteur associatif (38,1 M€) destinées, entre autres, aux secteurs de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, du sport, la Ville de Nantes veillant à la cohérence de son subventionnement sur les actions prioritaires définies pour le mandat.
- Les autres subventions (7,5 M€) qui comprennent notamment les subventions à des organismes publics pour 3,3 M€ (ONPL, FSL...) et à des organismes privés pour 4,2 M€ (multi-accueils, crèches, piscine du Petit-Port...).

Les autres transferts versés par la Ville aux organismes extérieurs (**41,6 M€**) comprennent :

- La gestion des services délégués (34,5 M€), composés principalement des versements aux associations Léo-Lagrange (19 M€) et Accoord (15,4 M€) pour l'accueil périscolaire et extra-scolaire, en hausse par rapport à 2020 (respectivement +3,4 M€ et +0,6 M€).
- Les contributions obligatoires (7 M€) versées aux différents partenaires de la Ville (Écoles privées, ESBANM, Le Grand T, ...).

Les autres dépenses de gestion de la Ville augmentent en 2021 (+2,7 %) et atteignent **72,5 M€**. Elles regroupent principalement :

- Les charges de structure (fluides, loyers et charges, maintenance...) pour 18,1 M€.
- Les charges liées aux moyens des services publics (carburant, nettoyage des locaux, télécommunications, assurances ...) qui s'élèvent à 20,7 M€.
- Les charges de production des services publics (fournitures scolaires, ouvrages de bibliothèques, livraison de repas, prestations de services à la population ...) pour 28,8 M€, en baisse par rapport à l'année précédente (-0,7 M€).
- Les autres charges financières pour 3,4 M€ composées essentiellement des dotations aux provisions (236 K€), de la contribution de la Ville de Nantes au titre du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour 1 M€ ainsi que des dépenses liées aux titres annulés pour 1,9 M€ (notamment en lien avec l'annulation de la créance de l'État au titre de la prise en charge des migrants au square Daviais pour 1,1 M€).

La contractualisation sur les dépenses de 2020 a été annulée en raison de la crise sanitaire et des nouvelles dépenses générées. Ainsi, en 2021, il n'y a pas de reprise financière de la part de l'État.

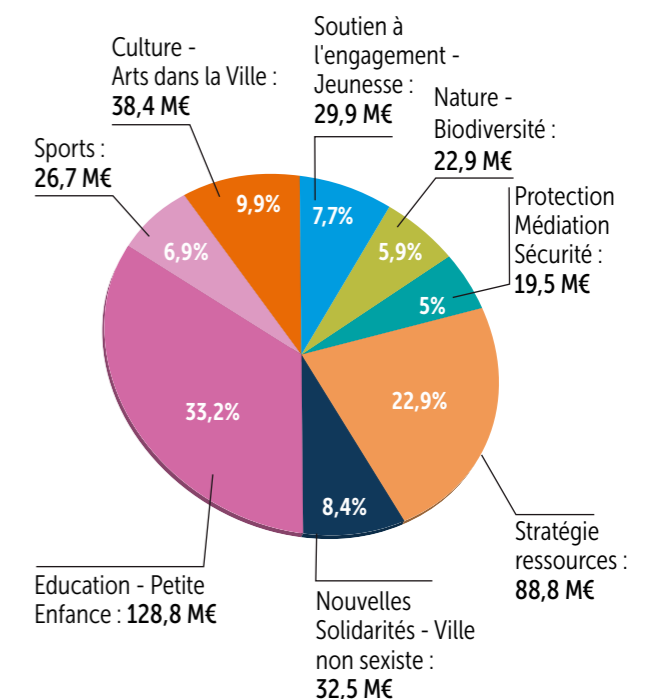


DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT REFLÉTANT LES DIFFÉRENTES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES GRANDS ENGAGEMENTS DU MANDAT

Les dépenses 2021 en direction des secteurs de **l'éducation et de la petite enfance**, s'élevant à **128,8 M€**, ont été marquées par plusieurs événements exceptionnels (prolongation de la crise sanitaire, actualisation du projet éducatif du territoire, mise en œuvre de dispositifs tels que le plan pauvreté et la cité éducative) et représentent notamment les dépenses liées aux écoles (publiques et privées) de la Ville (6,6 M€) et au service municipal de restauration (5,1 M€).

Les politiques liées à **la culture et aux arts de la Ville (38,4 M€)** représentent le soutien aux projets artistiques et culturels dans l'espace public (subventions versées aux associations et structures culturelles, financement du fonctionnement des cinq salles municipales accueillant différents spectacles et représentations), les dépenses liées au patrimoine (avec notamment la mise en place de l'édition 2021 des journées européennes du patrimoine et patrimoine, les illuminations de la Cathédrale pour les fêtes de fin d'année, le renouvellement du Conseil Nantais du Patrimoine) et les dépenses liées à la bibliothèque et au conservatoire.

Répartition des dépenses de fonctionnement par politiques publiques en 2021 (387,4 M€)





Les dépenses de **soutien à l'engagement et à la jeunesse** se sont élevées à **29,9 M€**, notamment pour les mesures en faveur d'un dialogue territorial : relance des rendez-vous de quartier, hausse des communications et informations de proximité, mise en place du dispositif « Ville la Nuit », mesures en faveur du développement local, du soutien aux initiatives et d'accompagnement de proximité auprès des acteurs associatifs nantais. L'accompagnement des appels à projets pour les « 14 Lieux à réinventer » s'est aussi poursuivi en 2021 avec l'expérimentation d'une guinguette saisonnière pour le projet « Rêver Sèvre », la suite de travaux concernant la Champignonnière urbaine à la Chapelle du Martray, le lancement des travaux sur les anciens Bains douches et l'accompagnement de la structure occupante vers une utilisation temporaire de l'ancienne gare routière, le suivi du projet du 23 salle Bretagne. Une seconde édition a été lancée en juin 2021 en Conseil Municipal, proposant aux Nantais 9 nouveaux lieux à réinventer (4 lieux bâtis et 5 espaces publics/verts) dans différents quartiers. Par ailleurs, nouvel engagement de mandat dans une logique de renforcement et d'amplification du Bureau des projets, un budget participatif a été créé à Nantes. L'année 2021 a été marquée par un travail de réflexion et d'élaboration de ce nouveau dispositif dans une démarche de co-construction: enquête avec des entretiens préalables (élus, techniques, citoyens), atelier de co-construction avec la société civile, ateliers d'approfondissement et lancement public.

En 2021, la Ville a continué son accompagnement de proximité auprès des acteurs associatifs nantais et a maintenu son soutien à la vie associative sur l'ensemble du territoire nantais, au travers notamment des dispositifs exceptionnels pour faire face à la crise sanitaire Covid19. 2021 aura été marquée, une nouvelle fois, par la volonté de la Ville de Nantes de renforcer son soutien aux associations les plus impactées par la crise sanitaire au travers du fonds de soutien exceptionnel Covid 19, créé en 2020 et poursuivi en 2021, et de ses différents dispositifs qui ont démontré toute leur pertinence et leur efficacité.

Depuis 2020, le contexte sanitaire impacte significativement les Nantais et les Nantaises sur le plan social et économique, d'où la volonté de la Ville de renforcer significativement les animations estivales ces deux dernières années. Prolongée jusqu'au 31 décembre 2022, la convention d'objectifs permet à la Ville de soutenir le projet associatif de l'ACCOORD et la mise en œuvre de son activité d'animation sociale et culturelle. 2021 a été marquée par le renforcement de l'offre dédiée aux 16-25 ans: une offre d'animations estivales et d'insertion renforcée et reconduite à l'attention des adolescents et des jeunes (quartier d'été, actions mises en situation de travail), une offre structurante émanant des acteurs jeunesse: Acavale, Ville Simplement, Les Intergitans du spectacle et Big City Life...

La politique sportive du territoire, ayant représenté **26,7 M€** en 2021, marquée par la fin des restrictions sanitaires et un retour progressif à la vie normale, s'est traduite par le soutien à la pratique associative et l'excellence sportive (pour 4,2 M€), la gestion des équipements sportifs (piscines, gymnases, etc.), l'organisation d'événements et la mise en place d'animation sportives. À noter en 2021, au niveau international et national, en Hand-Ball: Saga XXL – ExpoNantes; en cyclisme: le Tour de Loire Atlantique (Vélodrome Petit Breton); en athlétisme: 24 heures sur piste – Stade de Procé; les manifestations Handisports: Championnat d'Europe Indoor Sport Adapté, ainsi que d'autres manifestations notables, comme: Sentez-vous Sport - Parc des Chantiers; Ruée vers le Sport - Parvis Neptune et Carré Feydeau, Foulées Éléphants; Trail Urbain de Chantenay; Corrida de la Beaujoire, Football: Futnet Tour – Parc des Chantiers, Basket-ball: Ball So Hard – Parc des Chantiers, Randonnée: Rando de Noël – Centre ville; ou encore nos actions: « Nantes Terrain de Jeux » (NTJ) pour bâtir avec les habitants une politique des pratiques sportives libres complémentaire de l'offre sportive avec les associations sportives et l'animation sportive municipale, les « Estives NTJ 2021 », sur les mois d'été, où 140 animations portées par 10 collectifs ont été proposées et fréquentées par 3000 personnes. Les lieux investis sont des espaces publics (miroir d'eau, esplanade Bouffay), des squares (Schwob, Aubin), des parcs (Grand Blottereau, Parc de Procé).

Les dépenses des politiques à destination des **nouvelles solidarités** ont représenté **32,5 M€** et concernent notamment la prise en charge des victimes de violence conjugale au sein du lieu d'accueil « Citad'elles » et les mesures en faveur de l'Égalité Femmes Hommes (avec notamment une hausse des subventions versées aux associations), de l'Intégration Citoyenneté (continuité des démarches de lutte contre les discriminations, des parcours linguistiques et du Contrat Territorial pour l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés) et de l'accueil et l'intégration des populations migrantes.

Enfin, les politiques pour la **nature et la biodiversité, la protection, médiation et sécurité** et la stratégie ressources² ont représenté respectivement des dépenses à hauteur de **22,9 M€**, de **19,5 M€** et de **88,8 M€**.

² La « stratégie ressources » regroupe les dépenses liées aux moyens généraux, à l'entretien des bâtiments et pour les économies d'énergie, à la relation aux usagers, à la masse salariale des directions supports et aux autres dépenses non réparties dans les politiques publiques.



DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AU SERVICE D'UNE POLITIQUE AMBITIEUSE SUR LE TERRITOIRE

Les dépenses d'investissement de la Ville (hors remboursement de la dette) s'élèvent à 101,3 M€ en 2021 en nette progression par rapport à l'année précédente (+28 %, hors opérations financières).

L'effort d'investissement inédit ainsi dégagé démontre une politique ambitieuse pour le territoire, dans le but d'offrir un cadre de vie agréable et de répondre aux besoins de tous. Ce haut niveau d'investissement, qui amorce la tendance du présent mandat, vise entre autres des mesures en faveur de la solidarité, d'une action sociale renouvelée et de la transition écologique.

Pour ce premier exercice de gestion des dépenses d'investissement en AP/CP (hors opérations financières et remboursement de la dette), le taux de réalisation atteint 84,6 % des crédits inscrits au budget primitif.

Outre les opérations financières (24,2 M€ de remboursement en capital de la dette), les dépenses d'investissement regroupent les dépenses propres d'équipement (97,2 M€) ainsi que les subventions et fonds de concours versés par la Ville (4,1 M€, y compris les subventions incluses dans les projets individualisés).

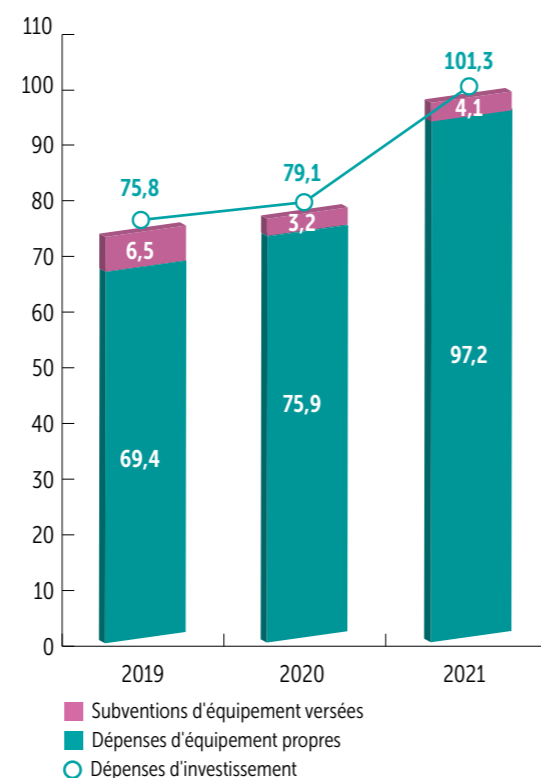
Les dépenses d'équipements propres de la Ville se déclinent entre des opérations individuelles (63,3 M€), telles que celles en faveur de l'éducation, des équipements sportifs et culturels, des édifices cultuels..., et des opérations plus globales : pour l'entretien durable du patrimoine (19,0 M€), des travaux d'aménagement et d'amélioration (10,3 M€) et des moyens de gestion (5,4 M€).

La Ville assure ainsi la pérennité de ses bâtiments municipaux, en favorisant les économies d'énergie et en participant à la transition écologique, notamment par la rénovation énergétique et l'isolation, entre autres, des bâtiments administratifs, scolaires et sportifs.

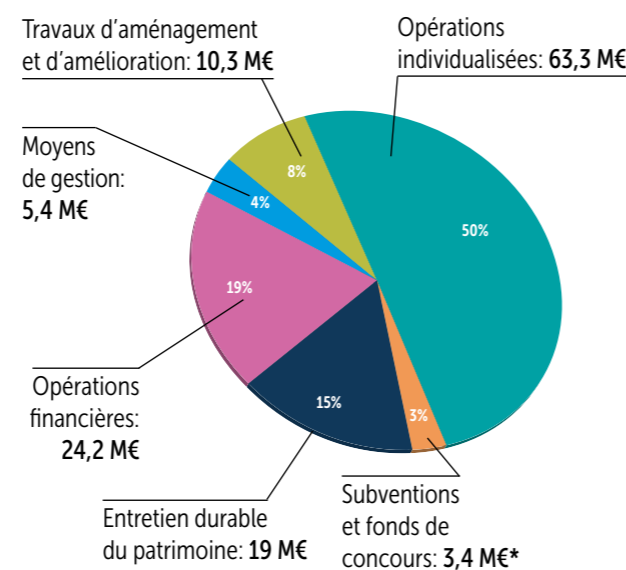
101,3 M€

Dépenses d'investissement en 2021, soit 317 € par habitant.

Évolution des dépenses d'investissement et de leurs composantes (en M€)



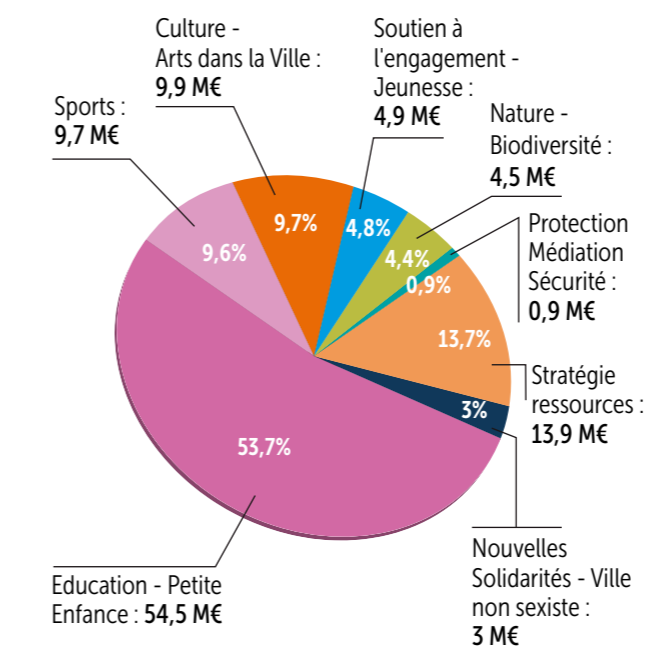
La répartition des dépenses d'investissement en 2021 par agrégat budgétaire (125,5 M€)



*subventions et fonds de concours hors opérations individualisées

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT
Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette

La répartition des dépenses d'investissement en 2021 par politique (101,3 M€)



La Ville équipe également certains sites municipaux de panneaux photovoltaïques, comme par exemple la Maison de quartier des Haubans à Malakoff ou le groupe scolaire Jacques Tati... Fin 2021, ce sont 12 sites municipaux qui ont été équipés de panneaux photovoltaïques.

Les moyens de gestion des services publics et l'entretien durable du patrimoine constituent toujours une priorité dans l'effort d'investissement de la Ville. Ils regroupent essentiellement les dépenses relatives au patrimoine bâti municipal et particulièrement scolaire (5,8 M€), conformément à la priorité donnée à l'éducation, au travers des opérations de restructuration et de rénovation des bâtiments scolaires. Ces investissements concernent également les secteurs sportif (3,3 M€), cultuel (0,8 M€), culturel (1,3 M€), des espaces verts (0,4 M€) et des salles associatives (0,9 M€).

Dans une approche par politique publique, l'effort d'investissement consacré par la Ville à l'Éducation et à la petite enfance atteint 54,5 M€ et porte principalement sur l'extension des capacités d'accueil des groupes scolaires (création de groupes scolaires, extensions durables ou avec des modulaires) pour un total de 41,5 M€. Notamment, 2021 a vu la poursuite des travaux de construction des écoles Champ de Manoeuvre, Mellinet, Doulon-Gohards et d'extension des écoles Chataigniers, Leloup Bouhier, des Plantes, Coudray, Urbain Leverrier, Alain Fournier ou encore Fellonneau. Par ailleurs, le développement des écoles numériques et de l'accès au haut débit s'est poursuivi avec 0,6 M€.

Les investissements réalisés à destination de la culture, des arts dans la Ville et du patrimoine culturel et cultuel s'élèvent à 9,9 M€, comprenant notamment la fin des travaux de Libre-Usine à Malakoff (0,9 M€), et les études pour la relocalisation du Cinématographe. S'y ajoutent la fin des travaux de reconstruction de la basilique Saint-Donatien (2,5 M€) et de réhabilitation de l'église Notre-Dame-du-Bon-Port et de son orgue (1 M€).

Le secteur sportif s'est vu consacrer 9,7 M€ d'investissement, contribuant à la fin de la réhabilitation du gymnase Appert Raspail (1,4 M€) et de la rénovation de la pelouse du stade Marcel Saupin (0,5 M€), la poursuite de la création d'un terrain de grand jeu au stade de la Roche (terrain et création de vestiaires supplémentaires, pour 1 M€ en 2021), et des travaux de rénovation de la piscine de la Durantière (1,2 M€).

Les politiques de soutien à l'engagement, à la jeunesse, à la vie associative (4,9 M€) et à la solidarité (3 M€) constituent quant à elles 7,9 M€ d'investissements en 2021. Ces dépenses se sont traduites notamment par les travaux de construction de la maison de quartier Halvêque (1,4 M€), le lancement de la rénovation de celle des Haubans (0,2 M€), les aménagements et acquisitions de matériels et mobiliers dans les multi-accueils municipaux (0,4 M€) ou les salles associatives (0,7 M€). Par ailleurs, ces politiques ont généré le versement de subventions d'équipement diverses, telles que celle versée au CCAS pour 0,5 M€ (permettant le financement des dernières dépenses liées au projet de regroupement du restaurant social Pierre Landais et des Bains-douches ou encore le lancement des études pour les projets de la Maison de la longévité et des générations ou celui de Vill'âge), le 1^{er} acompte de 0,1 M€ versé au CROUS pour la création d'un pôle de restauration sociale dans le Quartier de la Création (sur une subvention totale de 0,25 M€), ou encore le soutien à la rénovation et accessibilité du centre de séjours des Moussaillons et d'équipements de vie sociale de l'association ASC Bonne Garde pour 0,4 M€.

En matière de nature et biodiversité, les dépenses 2021 ont représenté 4,5 M€, avec notamment les travaux de la Place des Lauriers à Bellevue (0,5 M€). Ont été poursuivis les travaux d'aménagement de jardins familiaux (0,1 M€) et des parcs et squares (1,4 M€).

Par ailleurs, la politique médiation, protection et sécurité a mobilisé 0,9 M€ notamment pour des travaux à la maison de la tranquillité publique (0,4 M€), pour l'amélioration de la signalisation de la réglementation (0,2 M€) et pour l'achat de mobilier, matériel et l'amélioration de locaux pour la maison de santé publique (0,1 M€).



La dette

En 2021, l'encours de dette de la Ville de Nantes a augmenté (+38,2 M€) pour s'établir à 241,9 M€ au 31 décembre 2021. Ainsi, la Ville poursuit de manière progressive et mesurée son processus de ré-endettement. La Ville reste peu endettée en 2021 avec un ratio de dette par habitant de 758 € (contre une moyenne des villes de plus de 100 000 habitants à 1 106 € fin 2020).

En 2021, le remboursement en capital des emprunts contractés par la Ville diminue de 3,6 M€ (-13 %) et atteint 24,2 M€ (contre 27,8 M€ en 2020).

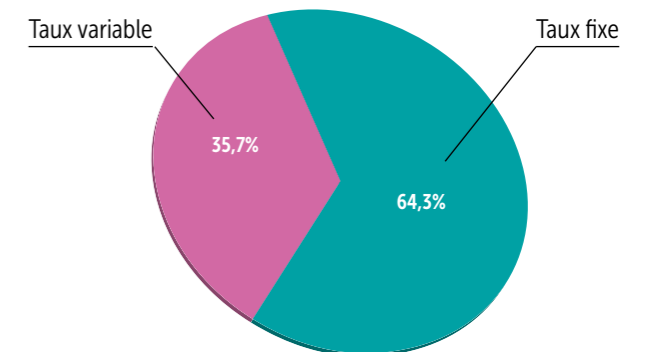
Parallèlement, afin d'assurer le financement de ses investissements pour l'année 2021, la Ville a contracté :

- Une enveloppe de prêts à taux fixes (0,54 % et 0,55 %) auprès de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) à hauteur de 19,4 M€ sur 20 ans
- Un emprunt auprès du Crédit Coopératif, à hauteur de 8 M€, aux conditions suivantes :
 - Taux fixe de 0,71 %
 - Durée de 20 années
- Un emprunt auprès d'Arkéa, à hauteur de 10 M€, aux conditions suivantes :
 - Taux Euribor 12 mois flooré + 0,16 %
 - Durée de 20 années
- Un emprunt auprès de BPGO (Banque Populaire Grand Ouest), à hauteur de 25 M€, aux conditions suivantes :
 - Taux Euribor 6 mois non flooré + 0,42 %
 - Durée de 20 années

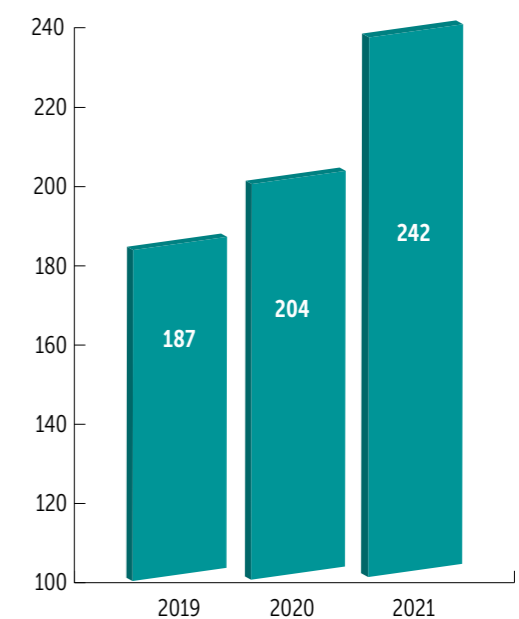
L'encours de dette de la Ville de Nantes se répartit entre dix partenaires financiers, en adéquation avec la stratégie de diversification de la dette et de dilution du risque. La contractualisation des nouveaux emprunts a modifié sensiblement la structure des prêteurs :

- Le Groupe BPCE (intégrant la Banque Populaire, la Caisse d'Épargne, le Crédit Foncier et le Crédit Coopératif) devient le principal partenaire financier de la Ville avec 28,7 % de l'encours de dette.
- La Banque Postale et la SFIL possèdent 19,6 % de l'encours de dette.
- L'Agence France Locale constitue également un partenaire financier important avec 19,4 % de la dette de la Ville.
- La Caisse des Dépôts et des Consignations détient 13 % de l'encours de dette.
- La Société Générale, le Groupe Crédit Agricole et Arkéa détiennent respectivement 5,2 %, 4,4 % et 4,1 % de la dette.
- La part des autres prêteurs de la Ville s'établit à 5,6 % de l'encours de dette.

La structure de la dette au 31 décembre 2021



Évolution de l'encours de la dette au 31 décembre (en M€)



ENCOURS BRUT DE DETTE
C'est le montant total du capital restant dû à un moment donné. L'encours net de la dette déduit la dette transférée à Nantes Métropole.

Les ratios légaux

Ratios de la loi ATR (résultats du compte administratif) au 31 décembre 2021

1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 219 €
2	Produit des impôts directs / Population	717 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 382 €
4	Dépenses d'équipement brut / Population	317 €
5	Encours de la dette / Population	758 €
6	Dotations Globales de Fonctionnement / Population	209 €
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	52 %
8	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	93,7 %
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	22,9 %
10	Encours de la dette brute / Recettes réelles de fonctionnement	54,8 %
11	Épargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	11,8 %

Lexique et principes budgétaires

Épargne de gestion

L'épargne de gestion est un indicateur qui permet d'évaluer la capacité de la collectivité à dégager un excédent sur sa section de fonctionnement. C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion.

Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois tenus ses divers engagements (de gestion courante, financiers et exceptionnels). Soit de l'autonomie financière, elle est égale à l'épargne de gestion, diminuée des frais financiers.

Épargne disponible (réelle)

L'épargne disponible est égale à la CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

L'épargne disponible réelle correspond au solde précédent, augmentée du capital de la dette récupérable auprès de Nantes Métropole.

Taux d'autofinancement

Rapport entre les recettes réelles et la CAF, le taux d'autofinancement mesure la part des recettes consacrées au financement des investissements.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la Ville, si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

Annuité de la dette

L'annuité de la dette est égale à la somme du remboursement contractuel de la dette (hors mouvements de gestion active de la dette) et des frais financiers.

Dépenses d'équipement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

Recettes propres disponibles

Elles représentent la somme (hors emprunt) dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette. Elles sont constituées, d'une part, de la capacité d'autofinancement (diminuée du remboursement du capital de la dette) et, d'autre part, des ressources propres d'investissement (dotations, subventions,...). Depuis 2001, elles intègrent le remboursement en capital de la dette transférée à Nantes Métropole.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 1^{er} janvier correspond au résultat global de clôture du compte administratif de l'exercice précédent, c'est-à-dire au cumul des excédents ou déficits antérieurs.

Au 31 décembre, le fonds de roulement est égal au fonds de roulement au 1^{er} janvier, auquel vient s'ajouter le solde budgétaire propre de l'exercice, soit la différence entre les titres de recettes et les mandats émis au cours de l'exercice considéré. C'est un stock de moyens financiers disponibles pour les mandaterments.

Garantie d'emprunt

Les Villes ont la possibilité, dans les limites fixées par les lois de décentralisation, de garantir des emprunts contractés par des organismes publics ou privés. Leur remboursement est ainsi assuré en cas de défaillance du débiteur.

Potentiel fiscal / pression fiscale

Le potentiel fiscal est égal au produit des bases des taxes directes de la commune multipliées par les taux moyens nationaux de l'ensemble des communes. Il mesure la richesse potentielle de la collectivité.

La pression fiscale se définit comme le rapport entre le produit fiscal effectivement levé par la commune et son potentiel fiscal.

Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Contrairement aux opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

Section de fonctionnement / Section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services,...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine de la Ville (acquisitions, ventes, travaux,...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation constitue pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) le seul versement obligatoire en faveur des communes. Ses modalités d'évaluation sont fixées à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI). Elle est égale aux ressources fiscales transférées par la commune à l'EPCI l'année précédant la mise en place de la FPU, diminuées du coût net des charges transférées.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement obligatoire pour les communautés urbaines, les métropoles et la métropole de Lyon, au profit de leurs communes membres. Elle est régie, depuis le 1^{er} janvier 2020, par l'article L. 5211-28-4 du CGCT. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil communautaire, sous réserve de l'intégration de deux critères obligatoires : le revenu par habitant d'une part, le potentiel financier ou fiscal d'autre part. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.

La classification des risques des emprunts

Depuis la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers et la Charte de bonne conduite signée le 7 décembre 2009, les relations entre les établissements bancaires et les collectivités locales sont plus encadrées. Les banques se sont en effet engagées à ne plus proposer aux collectivités locales de produits non classés dans la grille suivante. Les produits classés 1A sont jugés comme étant les moins risqués et ceux classés 5E les plus risqués de la grille.

Indices sous-jacents	Structures
1 Indices zone euro	A Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2 Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B Barrière simple Pas d'effet de levier
3 Écart d'indices zone euro	C Option d'échange (swaption)
4 Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5 Écart d'indices hors zone euro	E Multiplicateur jusqu'à 5

Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité de la Ville est une comptabilité de droits constatés. Elle enregistre non pas des mouvements de fonds effectifs mais des ordres donnés (mandats et titres de recettes). En conformité avec les principes de bases du droit public budgétaire, l'exécution des opérations d'une commune est assurée par deux types d'agents distincts et séparés : l'ordonnateur et le comptable public.

Le maire exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnement des dépenses, ainsi que de la constatation des recettes, dont il prescrit l'exécution. Le comptable public assure, quant à lui, la prise en charge et le recouvrement des recettes, le paiement des dépenses et les opérations de trésorerie.

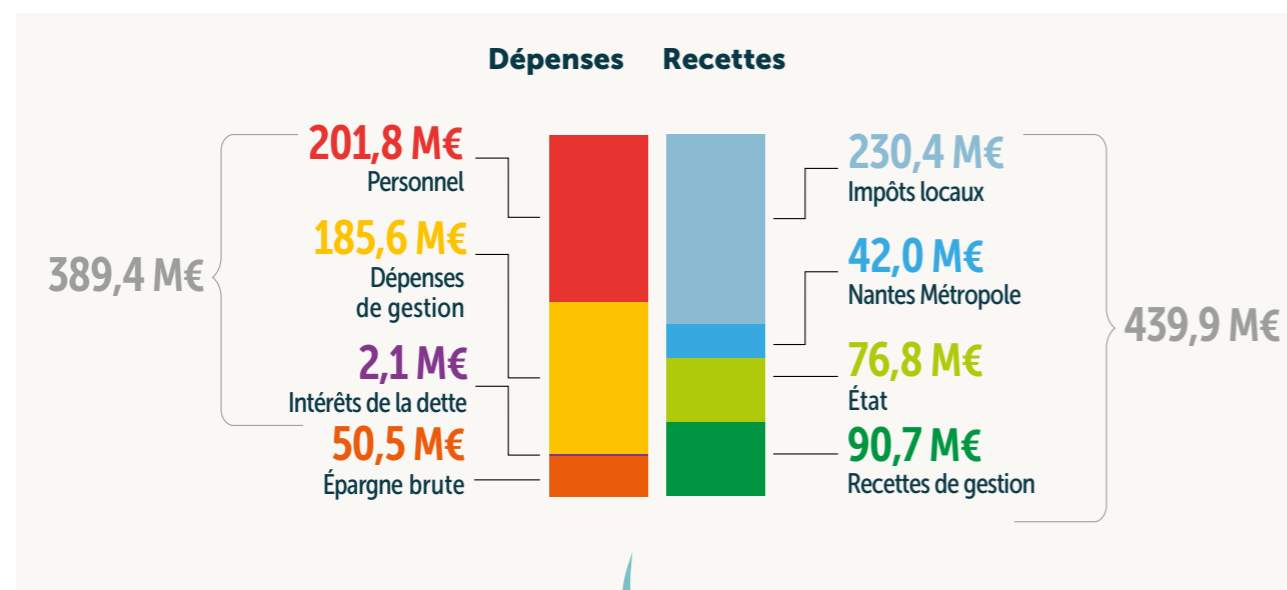
L'incompatibilité de ces deux fonctions et leur stricte séparation constituent un principe fondamental de l'organisation budgétaire et comptable des administrations publiques. Sa mise en œuvre nécessite la tenue de deux comptabilités et une présentation séparée des comptes à la clôture de chaque exercice, dans un document propre à chacune. Le compte administratif, élaboré par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget. Le compte de gestion, établi par le comptable, décrit non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur, mais également les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

La nomenclature comptable du budget principal de la commune est l'instruction M57 depuis le 1^{er} janvier 2020.

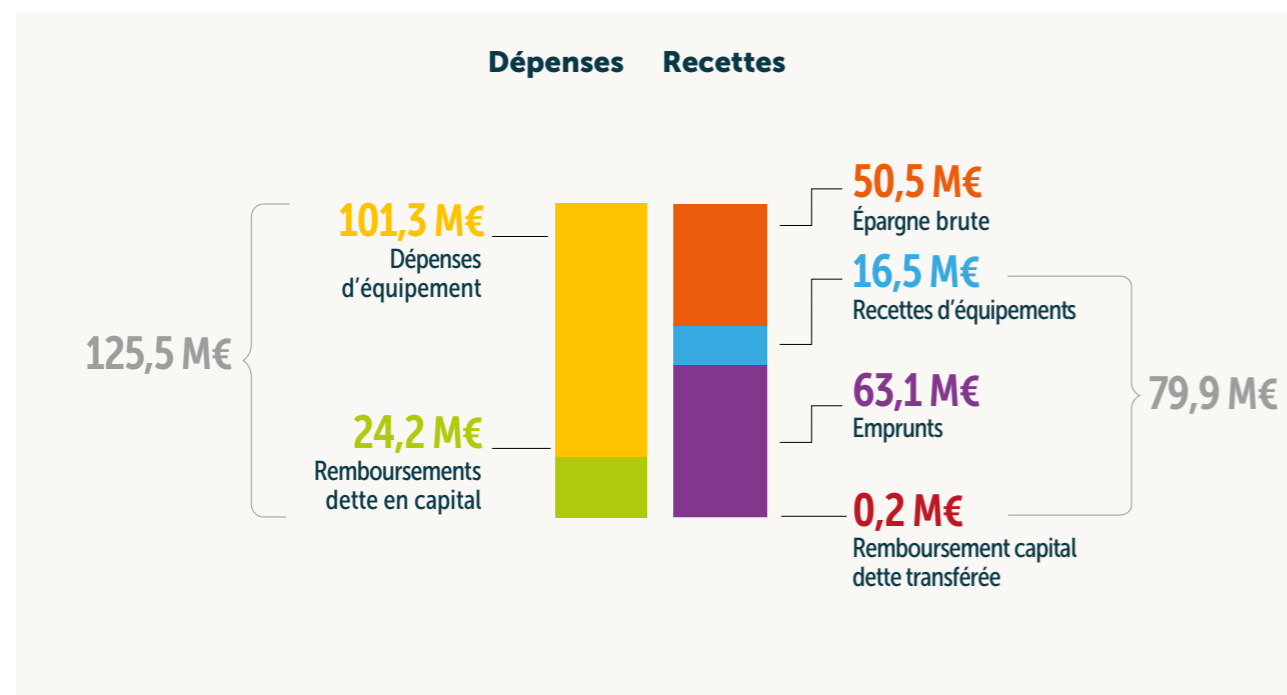
Données de synthèse

COMPTE ADMINISTRATIF GLOBAL DE LA VILLE 2021

Fonctionnement 389,4 M€



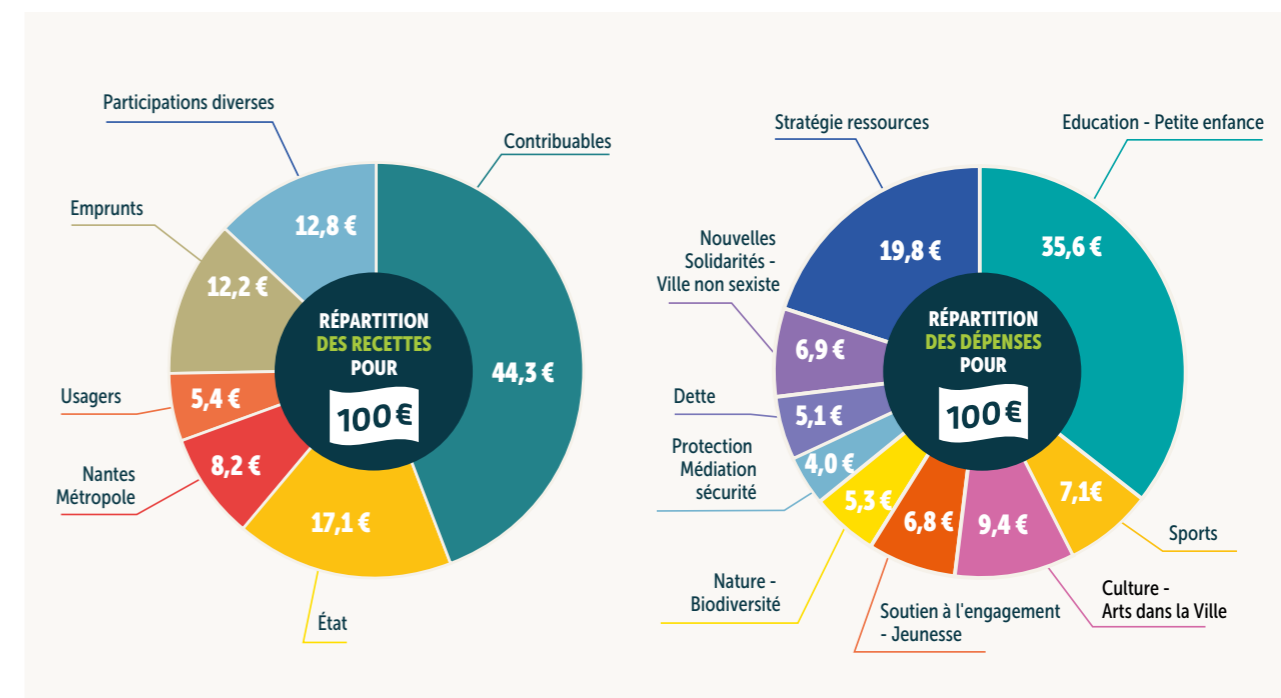
Investissement 101,3 M€*



* Dépenses d'investissement hors remboursement de la dette en capital

M€: Millions d'euros

DÉPENSES ET RECETTES POUR 100 €



ENCOURS DETTE PAR HABITANT (en euros constants valeur 2021)



QUELQUES CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE



Les annexes des comptes

Balance du compte administratif 2021

BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET PRINCIPAL

Dépenses	1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)		
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Fonctionnement			
Charges à caractère général	83 717 362,20		83 717 362,20
Charges de personnel et frais assimilés	201 768 485,21		201 768 485,21
Atténuation de produits	3 778 597,50		3 778 597,50
Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	95 698 187,34		95 698 187,34
Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	247 840,47		247 840,47
Charges financières	2 050 076,40	0,00	2 050 076,40
Charges exceptionnelles	1 924 707,50	1 380 687,58	3 305 395,08
Dotations aux amortissements et provisions	236 000,00	15 830 537,19	16 066 537,19
Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total	389 421 256,62	17 211 224,77	406 632 481,39

Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 0,00

Investissement	1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)		
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	2 429,20	6 962,48	9 391,68
Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
Rembt. d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	24 198 496,55	711 776,12	24 910 272,67
Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
Différences sur réalisations d'immobilisations		111 407,18	111 407,18
Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	3 432 981,90	0,00	3 432 981,90
Subventions d'équipement versées	4 051 098,64	0,00	4 051 098,64
Immobilisations corporelles (6)	8 424 743,50	553 753,85	8 978 497,35
Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (6)	85 283 089,11	1 952 813,15	87 235 902,26
Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	44 168,44	0,00	44 168,44
Amortissements des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)		0,00	0,00
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
Total des opérations pour compte de tiers (7)	98 154,03	0,00	98 154,03
Charges à répartir sur plusieurs exercices		1 001 201,23	1 001 201,23
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total	125 535 161,37	4 337 914,01	129 873 075,38

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 19 587 611,90

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 (8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Recettes	2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)		
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Fonctionnement			
Atténuation de charges	1 340 047,74		1 340 047,74
Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
Produits des services, du domaine, et ventes diverses	28 370 182,10		28 370 182,10
Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Production immobilisée		185 517,00	185 517,00
Impôts et taxes (sauf 731)	41 747 053,52		41 747 053,52
Fiscalité directe	262 459 858,44		262 459 858,44
Dotations et participations	96 123 771,38		96 123 771,38
Autres produits de gestion courante	8 787 312,14	0,00	8 787 312,14
Produits financiers	50 542,26	0,00	50 542,26
Produits exceptionnels	2 237 739,83	118 369,66	2 356 109,49
Reprises sur amortissements et provisions	40 000,00	0,00	40 000,00
Transferts de charges		1 001 201,23	1 001 201,23
Recettes de fonctionnement - Total	441 156 507,41	1 305 087,89	442 461 595,30

Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 13 275 794,56

Investissement	2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)		
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	10 660 237,39	0,00	10 660 237,39
Excédents de fonctionnement capitalisés	19 587 611,90	0,00	19 587 611,90
Subventions d'investissement	4 343 986,73	4 396,00	4 348 382,73
Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budg.)	63 082 138,07	0,00	63 082 138,07
Compte de liaison: affectation	0,00		0,00
Différences sur réalisations d'immobilisations		306 344,44	306 344,44
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	723 540,52	723 540,52
Subventions d'équipement versées	4 808,00	0,00	4 808,00
Immobilisations corporelles	0,00	709 797,89	709 797,89
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	163 299,66	1 228 131,71	1 391 431,37
Partic. et créances rattachées à des partic.	0,00	364 545,25	364 545,25
Autres immobilisations financières	238 799,00	1 076 757,89	1 315 556,89
Amortissements des immobilisations		13 497 107,50	13 497 107,50
Provisions pour dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (7)	97 038,03	0,00	97 038,03
Charges à répartir sur plusieurs exercices		2 333 429,69	2 333 429,69
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)		0,00	0,00
Prov. pour dépréciation des comptes financiers (5)		0,00	0,00
Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total	98 177 918,78	20 244 050,89	118 421 969,67

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 0,00

Bilan du compte de gestion

BILAN SYNTHÉTIQUE DU COMPTE DE GESTION 2021

Bilan extrait du compte de gestion, document établi par le Payeur
(en milliers euros)

	2021	2020		2021	2020
ACTIF (1)			PASSIF		
Immobilisations incorporelles (nettes)	99 468,43	98 434,58	Apports et subventions d'investissement	569 862,10	554 862,87
Terrains	98 807,80	95 172,56	Neutralisations et régularisations	-510 462,18	-510 629,52
Constructions	1 041 473,72	968 583,53	Réserves	1 208 501,53	1 188 899,95
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	265,39	265,39			
Installations techniques, agencements et matériels	3 270,81	3 185,63	Report à nouveau	13 275,79	720,25
Immobilisations corporelles en cours	155 649,49	150 293,17	Résultat de l'exercice	35 829,11	32 143,16
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	8 667,24	8 667,24			
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	60 151,55	60 151,56	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	-	-
Autres immobilisations corporelles	41 033,06	36 675,67	Autres fonds propres	-	-
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 409 319,06	1 322 994,75			
Immobilisations financières (nettes)	24 839,07	26 475,00			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 533 626,56	1 447 904,33	TOTAL FONDS PROPRES	1 317 006,35	1 265 996,71
			PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	35,00	5,00
Stocks	-	-	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	242 237,17	203 393,17
Créances	16 526,51	18 834,29	Dettes financières et autres emprunts	185,04	917,28
Valeurs mobilières de placement	-	-	Total dettes financières	242 422,21	204 310,45
Trésorerie	24 739,30	18 158,71	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 716,67	9 654,34
Charges constatées d'avance	-	-	Autres dettes non financières	11 674,30	11 290,43
			Produits constatés d'avance	-	-
			Total dettes non financières	20 390,97	20 944,77
TOTAL ACTIF CIRCULANT	41 265,81	36 993,00	TOTAL DETTES	262 848,19	225 255,22
Comptes de régularisations	7 254,23	8 586,46	Comptes de régularisations	2 292,06	2 226,86
TOTAL ACTIF	1 582 146,60	1 493 483,79	TOTAL PASSIF	1 582 181,60	1 493 483,79

(1) Déduction faite des amortissements et provisions pour dépréciations

Le budget du CCAS

Dans le cadre de sa politique sociale et de solidarité, la Ville de Nantes contribue au financement des actions du CCAS. La subvention de fonctionnement versée par la Ville au CCAS s'élève à 26 M€ en 2021, montant stable par rapport à 2020.

BILAN SYNTHÉTIQUE ET COMPTE DE RÉSULTAT DU CCAS 2021

au 31 décembre 2021

BILAN SIMPLIFIÉ (en milliers d'euros)		COMPTE DE RÉSULTAT	
ACTIF	PASSIF	Total des produits d'exploitation (I)	29 550
Immobilisations incorporelles 886	Dotations 160	dont participations 27 731	
Immobilisations corporelles 22 960	Réserves 5 413	Total des charges d'exploitation (II)	29 936
Immobilisations financières 5	Report à nouveau 8 603	dont charges de personnel 17 006	
Total actif immobilisé (I) 23 851	Résultat de l'exercice -81	dont dotations aux amortissements et provisions 390	
	Subventions transférables 0	RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER (I - II) -386	
	Différences sur réalisations d'immobilisations 350	Total des produits financiers (III) 1	
Redevables et comptes rattachés 0	Total fonds internes 14 445	Total des charges financières (IV) 0	
Créances 11 541	Fonds globalisés 3 367	RÉSULTAT COURANT FINANCIER (III - IV) 1	
Valeurs mobilières de placement 0	Subventions non transférables 9 148	Total des produits exceptionnels (V) 350	
Disponibilités 2 509	Droits de l'affectant 6 570	dont opérations de gestion 47	
Total actif circulant (II) 14 050	Total fonds propres (I) 33 530	dont sur opérations en capital 303	
	Provisions pour risques et charges (II) 450	Total des charges exceptionnelles (VI) 46	
Comptes de régularisation (III) 1	Emprunts et dettes 17	dont opérations de gestion 39	
	Fournisseurs et comptes rattachés 515	dont sur opérations en capital 7	
	Autres dettes à court terme 2 589	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI) 304	
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V) 29 901	
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI) 29 982	
	Total dettes (III) 3 121		
	Comptes de régularisation (IV) 801		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III) 37 902	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV) 37 902	RÉSULTAT DE L'EXERCICE -81	



L'intercommunalité au service des Nantais

Les services de la Ville et de Nantes Métropole agissent avec de nombreux organismes publics, associations et entreprises pour la réalisation des objectifs fixés par les élus municipaux et métropolitains.



Organismes partenaires de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole (SPL, SPLA, SAEM, SAS, SCIC, Associations, Bailleurs Sociaux)

Aménagement et urbanisme

- Nantes Métropole Aménagement (NMA)
- Société d'équipement de la Loire-Atlantique (SELA)
- SPL Loire-Atlantique Développement (LAD)
- Loire Océan Développement (LOD)
- Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA)
- Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (AURAN)
- Société d'aménagement de la Métropole ouest atlantique (SAMOA)
- SP Régionale Pays de la Loire

Logement

- Nantes Métropole Habitat
- Harmonie Habitat
- SAMO
- Atlantique Habitations
- La Nantaise d'Habitations
- Organisme de Foncier Solidaire
- La SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire
- La CIF Coopérative - SCIC HLM

Transition énergétique

- MIN à Watt (SAS)
- MIN'Ergie (SAS)

Services à la population et développement économique

- Crédit Municipal
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Office des Retraités et Personnes Agées de Nantes (ORPAN)
- Nantes métropole Gestion Equipement (NGE)
- Nantes Métropole Gestion Services (NMGS)
- Le Voyage à Nantes (LVAN)
- SPL La Cité des Congrès de Nantes
- Société d'Economie Mixte des Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN)
- Société d'Economie Mixte du Marché d'Intérêt National de Nantes (SEMMINN)
- Nantes Saint-Nazaire Développement
- SAEM La Folle Journée
- EBANSN

À ce schéma s'ajoutent :

- Les associations subventionnées (Ville : 1 200 ; N.M.* : 340)
- Les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt (Ville : 28 ; N.M.* : 54)
- Les délégataires de service public (Ville : 3 ; N.M.* : 21 pour 29 contrats)
- Les titulaires d'un contrat de partenariat (Ville : 1 ; N.M.* : 1)

*N.M. : Nantes Métropole

LES ORGANISMES PARTENAIRES DE L'ACTION MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Nantes Métropole Aménagement - NMA (SPL)

Capital détenu : Ville (6,00 %) soit 106 920 €, Nantes Métropole (73,52 %) soit 1 310 034 €
Objet social : réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, gestion et entretien des réalisations.

Société d'équipement de la Loire-Atlantique - SELA (SAEM)

Capital détenu : Ville (1,77 %) soit 236 629 €, Nantes Métropole (4,55 %) soit 616 404 €
Objet social : opérations d'équipements dans les domaines foncier, économique, touristique et industriel.

Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique - SAMOA (SPL)

Capital détenu : Ville (18 %) soit 180 000 €, Nantes Métropole (57 %) soit 570 000 €
Objet social : opérations, actions et programmes d'aménagement sur le territoire de l'Île de Nantes.

Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise - AURAN (Association)

Objet social : réalisation d'études indispensables à la prise de décisions des élus et touchant à l'équilibre des territoires.

Loire Océan Développement - LOD (SAEM)

Capital détenu : Nantes Métropole (51,03 %) soit 618 171 €
Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

Loire Océan Métropole Aménagement - LOMA (SPLA)

Capital détenu : Nantes Métropole (64 %) soit 144 000 €
Objet social : aide à la décision, développement urbain et économique, construction et réhabilitation, gestion et entretien des bâtiments réalisés.

Loire-Atlantique Développement - LAD (SPL)

Capital détenu : Nantes Métropole (5,57 %) soit 33 400 €
Objet social : agence de développement offrant aux collectivités un appui dans l'ingénierie, la conception et la réalisation de leurs projets.



SPL : Société Publique Locale
SAEM : Société Anonyme d'Économie Mixte
SAS : Société par Actions Simplifiée
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SP Régionale des Pays de la Loire (SPR)

Capital détenu : Nantes Métropole (0,53 %) soit 8 000 €
Objet social : réalisation de toutes études et constructions d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique ; mise en œuvre des observatoires et des outils de prospective utiles à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement.

Autres organismes : ECOPOLE, EDENN (Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle), syndicat mixte de l'établissement public Loire, Syndicat mixte d'étude et d'alerte pour la protection des ressources en eau potable dans le bassin de la Loire angevine et atlantique, Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA).

LOGEMENT

Nantes Métropole Habitat (Etablissement public OPHLM)

Objet social : gestion d'habitations individuelles ou collectives à vocation sociale.

Association insertion solidarité logement - AISL (Association)

Objet social : gestion des logements destinés aux ménages en difficulté avec un suivi social adapté.

Nantes Métropole

Garantie d'emprunt sur 54 organismes dont 36 dans le secteur du logement social. Principal partenaire : Nantes Métropole Habitat (OPHLM). Participation au capital social de 6 sociétés (SAMO, La Nantaise d'Habitations, Atlantique Habitations, Harmonie Habitat, SACICAP de Saint-Nazaire et de la région Pays de Loire, CIF Coopérative).

SCIC Atlantique Accession Solidaire - OFS (Organisme de foncier Solidaire)

Capital détenu par Nantes Métropole : 13,89 % soit 100 000 €
Objet social : cet organisme à but non lucratif a pour objet d'acquies et gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser des logements et des équipements collectifs.

SERVICES A LA POPULATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Nantes Métropole Gestion Équipements - NGE (SAEM)

Capital détenu : Ville (38,03 %) soit 1 189 656 €, Nantes Métropole (38,03 %) soit 1 189 656 €
Objet social : réalisation et gestion, dans le cadre de conventions, de tous équipements publics à caractère industriel et commercial.



Nantes métropole Gestion Services – NMGS (SPL)

Capital détenu :

Ville : 50 % soit 18 500€,

Nantes Métropole : 50 % soit 18 500€

Objet social : réalisation d'études, le financement, la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien d'équipements publics.

Crédit municipal de Nantes (Établissement public)

Objet social : prêt sur gage et activité bancaire dans le secteur social.

Centre Communal d'Action Sociale - CCAS (Établissement public)

Objet social : mise en oeuvre de la politique d'action sociale de la Ville.

Office des Retraités et Personnes Agées de Nantes - ORPAN (Association)

Objet social : mise en oeuvre d'actions d'animation en direction des plus âgés.

ACCOORD (Association)

Objet social : développer l'action éducative, sociale et culturelle pendant le temps libre, sur le territoire de la Ville de Nantes.

Léo Lagrange Ouest (Association)

Objet social : association de jeunesse et d'éducation populaire.

Le Voyage à Nantes - LVAN (SPL)

Capital détenu : Ville (17 %) soit 170 000 €, Nantes Métropole (68 %) soit 680 000 €

Objet social : affirmer la destination "Nantes" sur la base de son offre culturelle et touristique en exploitant tous les équipements, événements artistiques et culturels, en contribuant au développement, à la coordination et à la promotion de la programmation culturelle et en gérant les fonctions d'office du tourisme et de développement touristique local.

La Folle Journée (SAEM)

Capital détenu : Ville (61 %) soit 183 000 €

Objet social : Production de la manifestation culturelle « la Folle Journée » et mise en oeuvre du concept associé.



Société d'Économie Mixte des Transports en commun de l'Agglomération Nantaise - SEMITAN (SAEM)

Capital détenu : Nantes Métropole (65 %) soit 390 000 €

Objet social : exploitation et maintenance du réseau de transports collectifs de l'agglomération en délégation de service public de Nantes Métropole.

La Cité des Congrès de Nantes (SPL)

Capital détenu : Ville (10 %) soit 381 000 €, Nantes Métropole (79 %) soit 3 009 900 €

Objet social : exploitation, gestion, entretien et mise en valeur de la Cité des congrès.

Société d'Économie Mixte pour la construction et la gestion du Marché d'Intérêt National de Nantes Métropole- SEMMINN (SAEM)

Capital détenu : Nantes Métropole (56 %) soit 89 600 €

Objet social : exploiter le marché d'intérêt national de Nantes Métropole.

Nantes Saint-Nazaire Développement - NSD (Association)

Objet social : contribuer au développement économique et international du territoire métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Autres organismes :

ATDEC, Atlanpole, GIGALIS, Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra (SMANO).

TRANSITION ENERGETIQUE

SAS MIN à Watt

Capital détenu : Nantes Métropole (5 %) soit 1 830 €

Objet social : exploitation, gestion technique et administrative et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole, à vocation d'autoconsommation.

SAS MIN'Ergie

Capital détenu : Nantes Métropole (5 %) soit 500 €

Objet social : exploitation, gestion technique, administrative et location d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du MIN de Nantes Métropole.



COMPTES SIMPLIFIÉS DES ORGANISMES PARTENAIRES (SEM, SPL, SPLA...)

Crédit Municipal			
Comptes annuels au 31 décembre 2021			
Bilan simplifié		Compte de Résultat	
ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	92 357	Capital social et prime d'émission	26 284 347
Immobilisations corporelles	2 512 106	Réserves	2 825 487
Immobilisations financières	199 839	Report à nouveau	-1 864 468
Total Actif immobilisé (I)	2 804 302	Résultat de l'exercice	-155 620
Créances clients	16 384 688	Autres subventions d'investissement	211 530
Créances sur les étab de crédit	5 211 957	Fonds Bancaires pour Risques Généraux	74 387
Autres créances	7 923	Capitaux propres (I)	27 375 663
Total Actif Circulant (II)	21 604 569	Autres fonds propres (II)	
Obligations et autres titres à revenus fixes	12 768 870	Provisions pour risques et charges (III)	114 601
Disponibilités	419 861	Emprunts et dettes	9 194 271
Total Trésorerie (III)	13 188 730	Opérations avec la clientèle	345 081
		Versements restant sur titres	590 000
		Autres dettes	116 246
		Total Dettes (IV)	10 245 599
Comptes de régularisation (IV)	562 049	Comptes de régularisation (V)	423 788
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	38 159 650	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	38 159 650

POSTES	€uro
Produit net bancaire	1 641 808
Total des charges d'exploitation dont charges générales d'exploitation dont dotations aux amortissements et provisions	1 821 042 1 601 844 219 198
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-179 233
Coût du risque	2 388
RESULTAT D'EXPLOITATION	-176 846
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-176 846
RESULTAT EXCEPTIONNEL	21 226
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	0
BENEFICE OU PERTE	-155 620

Cité Internationale des Congrès Nantes Métropole			
Comptes annuels au 31 décembre 2021			
Bilan simplifié		Compte de Résultat	
ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	75 966	Capital social	3 810 000
Immobilisations corporelles	4 842 779	Réserves	17 521
Immobilisations financières	6 550	Report à nouveau	588 488
Total Actif immobilisé (I)	4 925 295	Résultat de l'exercice	-608 985
Stocks et en-cours	444 299	Autres subventions d'investissement	895 320
Créances d'exploitation	1 516 357	Capitaux propres (I)	4 702 344
Autres créances	-334 015	Autres fonds propres (II)	71 678
Total Actif Circulant (II)	1 626 641	Provisions pour risques et charges (III)	46 673
Valeurs mobilières de placement	8 522 156	Emprunts et dettes	4 778 283
Disponibilités		Fournisseurs et comptes rattachés	1 817 273
Total Trésorerie (III)	8 522 156	Dettes fiscales et sociales	1 104 703
		Autres dettes	13 361
		Avances et acomptes reçus	0
		Total Dettes (IV)	7 713 620
Comptes de régularisation (IV)	210 771	Comptes de régularisation (V)	2 750 549
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	15 284 863	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	15 284 863

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	9 855 097
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	10 582 177 4 748 552
RESULTAT D'EXPLOITATION	-727 080
Total des produits financiers	1 722
Total des charges financières	3 007
RESULTAT FINANCIER	-1 285
Total des produits exceptionnels	135 905
Total des charges exceptionnelles	16 825
RESULTAT EXCEPTIONNEL	119 080
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	-300
Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	0
BENEFICE OU PERTE	-608 985

SAEM Folle Journée			
Comptes annuels au 30 juin 2021			
Bilan simplifié		Compte de Résultat	
ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	264	Capital social	300 000
Immobilisations corporelles	14 963	Réserves	44 651
Immobilisations financières	5 455	Report à nouveau	-485 032
Total Actif immobilisé (I)	20 682	Résultat de l'exercice	-257 881
Stocks et en-cours	44 278	Autres subventions d'investissement	
Créances d'exploitation	161 630	Capitaux propres (I)	-398 263
Autres créances	491 652	Autres fonds propres (II)	
Total Actif Circulant (II)	697 560	Provisions pour risques et charges (III)	0
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes	400 000
Disponibilités	97 664	Fournisseurs et comptes rattachés	641 343
Total Trésorerie (III)	97 664	Dettes fiscales et sociales	137 500
		Autres dettes	42 671
		Avances et acomptes reçus	0
		Total Dettes (IV)	1 221 515
Comptes de régularisation (IV)	7 347	Comptes de régularisation (V)	0
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	823 252	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	823 252

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	2 041 944
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	2 047 312 394 607
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 368
Total des produits financiers	14
Total des charges financières	30 308
RESULTAT FINANCIER	-30 294
Total des produits exceptionnels	75
Total des charges exceptionnelles	234 294
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-234 219
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	-12 000
Perte supportée ou bénéfice transféré (-)	0
BENEFICE OU PERTE	-257 881

Voyage à Nantes			
Comptes annuels au 31 décembre 2021			
Bilan simplifié		Compte de résultat	
ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	152 723	Capital social	1 000 000
Immobilisations corporelles	9 477 211	Réserves	100 000
Immobilisations financières	169 859	Report à nouveau	6 324
Total Actif immobilisé (I)	9 799 793	Résultat de l'exercice	9 681
Stocks et en-cours	912 185	Autres subventions d'investissement	5 486 550
Créances d'exploitation	761 414	Capitaux propres (I)	6 602 555
Autres créances	1 231 243	Autres fonds propres (II)	2 248 129
Total Actif Circulant (II)	2 904 842	Provisions pour risques et charges (III)	4 708 444
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	488 471
Disponibilités	8 676 956	Fournisseurs et comptes rattachés	3 188 686
Total Trésorerie (III)	8 676 956	Dettes fiscales et sociales	1 219 076
		Autres dettes	678 090
		Total Dettes (IV)	5 574 323
Comptes de régularisation (IV)	447 383	Comptes de régularisation (V)	2 695 523
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	21 828 974	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	21 828 974

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation dont subvention d'exploitation	30 048 734 19 276 865
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	30 071 103 12 017 422
RESULTAT D'EXPLOITATION	-22 369
Total des produits financiers	1 757
Total des charges financières	2 547
RESULTAT FINANCIER	-790
Total des produits exceptionnels	43 167
Total des charges exceptionnelles	10 328
RESULTAT EXCEPTIONNEL	32 839
Bénéfice transféré	0
Participation des salariés aux résultats	0
Impôts sur les bénéfices	0
BENEFICE OU PERTE	9 681

Nantes Métropole Gestion Equipements			
Comptes annuels au 31 décembre 2021 (provisoire avant approbation du CA)			
Bilan simplifié		Compte de Résultat	
ACTIF	€uro	PASSIF	€uro
Immobilisations incorporelles	397 998	Capital social	3 128 112
Immobilisations corporelles	36 379 474	Réserves	290 521
Immobilisations financières	12 965	Report à nouveau	-241 129
Total Actif immobilisé (I)	36 790 436	Résultat de l'exercice	145 059
Stocks et en-cours	2 111	Subventions d'investissement	9 419 312
Créances d'exploitation	353 702	Provisions réglementées	0
Autres créances	1 295 317	Capitaux propres (I)	12 741 876
Total Actif Circulant (II)	1 651 130	Autres fonds propres (II)	0
Valeurs mobilières de placement	0	Provisions pour risques et charges (III)	13 939 889
Disponibilités	4 074 786	Emprunts et dettes (long et court terme)	12 720 868
Total Trésorerie (III)	4 074 786	Fournisseurs et comptes rattachés	1 027 550
		Dettes fiscales et sociales	660 287
		Autres dettes	1 321 695
		Total Dettes (IV)	15 730 400
Comptes de régularisation (IV)	32 278	Comptes de régularisation (V)	136 486
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	42 548 630	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	42 548 630

POSTES	€uro
Total des produits d'exploitation	9 502 849
Total des charges d'exploitation dont charges de personnel	9 064 814 2 140 150
RESULTAT D'EXPLOITATION	438 034
Total des produits financiers	466
Total des charges financières	361 819
RESULTAT FINANCIER	-361 354
Total des produits exceptionnels	76 247
Total des charges exceptionnelles	7 868
RESULTAT EXCEPTIONNEL	68 379
Bénéfice transféré	
Perte transférée	
Impôts sur les bénéfices	
BENEFICE OU PERTE	145 059

Nantes Métropole Gestion Services

Comptes annuels au 31 décembre 2021 (provisoire avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles		Capital social	37 000	Total des produits d'exploitation	12 463 781
Immobilisations corporelles	1 659 247	Réserves	4 348		
Immobilisations financières	852	Report à nouveau	72 684	Total des charges d'exploitation	12 427 502
		Résultat de l'exercice	4 983	dont charges de personnel	910 115
Total Actif immobilisé (I)	1 660 099	Subventions d'investissement	5 647	RESULTAT D'EXPLOITATION	36 279
		Provisions réglementées	0		
Stocks et en-cours	6 189	Capitaux propres (I)	124 662	Total des produits financiers	475
Créances d'exploitation	1 366 854			Total des charges financières	17 792
Autres créances	4 301 320	Autres fonds propres (II)	0	RESULTAT FINANCIER	-17 317
Total Actif Circulant (II)	5 674 363	Provisions pour risques et charges (III)	1 481 671		
				Total des produits exceptionnels	3 808 971
Valeurs mobilières de placement		Emprunts et dettes (long et court terme)	10 154	Total des charges exceptionnelles	3 822 950
Disponibilités	1 146 910	Fournisseurs et comptes rattachés	2 005 929	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-13 979
		Dettes fiscales et sociales	833 134		
Total Trésorerie (III)	1 146 910	Autres dettes	3 290 131	Bénéfice transféré	
		Total Dettes (IV)	6 139 348	Perte transférée	
Comptes de régularisation (IV)	102 565	Comptes de régularisation (V)	838 257	Impôts sur les bénéfices	
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	8 583 937	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	8 583 937	BENEFICE OU PERTE	4 983

SAMOA

Comptes annuels au 31 décembre 2021

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	13 795	Capital social	1 000 000	Total des produits d'exploitation	24 954 190
Immobilisations corporelles	74 607	Réserves	82 556		
Immobilisations financières	94 365	Report à nouveau	1 151 656	Total des charges d'exploitation	24 881 184
		Résultat de l'exercice	66 692	dont charges de personnel	3 115 583
Total Actif immobilisé (I)	182 767	Subventions d'investissement		RESULTAT D'EXPLOITATION	73 006
		Provisions réglementées			
Stocks et en-cours	8 420 649	Capitaux propres (I)	2 300 904	Total des produits financiers	1 745
Créances d'exploitation	2 045 525			Total des charges financières	
Autres créances	1 028 535	Autres fonds propres (II)	0	RESULTAT FINANCIER	1 745
Total Actif Circulant (II)	11 494 710	Provisions pour risques et charges (III)	59 144		
				Total des produits exceptionnels	3 610
Valeurs mobilières de placement	0	Emprunts et dettes	18 460 432	Total des charges exceptionnelles	11 669
Disponibilités	13 528 747	Fournisseurs et comptes rattachés	1 770 371	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-8 059
		Dettes fiscales et sociales	1 245 198		
Total Trésorerie (III)	13 528 747	Autres dettes	1 285 121	Participation des salariés aux résultats	0
		Total Dettes (IV)	22 761 121	Impôts sur les bénéfices	0
Comptes de régularisation (IV)	117 935	Comptes de régularisation (V)	202 991	BENEFICE OU PERTE	66 692
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	25 324 160	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	25 324 160		

Nantes Métropole Aménagement

Comptes annuels au 31 décembre 2021 (provisoire avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de Résultat

ACTIF	€uro	PASSIF	€uro	POSTES	€uro
Immobilisations incorporelles	1 515	Capital social	1 782 000	Total des produits d'exploitation	74 961 757
Immobilisations corporelles	17 935 346	Réserves	1 480 894		
Immobilisations financières	4 246	Report à nouveau	0	Total des charges d'exploitation	74 616 656
		Résultat de l'exercice	150 436	dont charges de personnel	3 068 680
Total Actif immobilisé (I)	17 941 107	Autres subventions d'investissement	1 588 637	RESULTAT D'EXPLOITATION	345 101
		Capitaux propres (I)	5 001 967		
Stocks et en-cours	76 179 536			Total des produits financiers	20
Créances d'exploitation	7 669 300	Autres fonds propres (II)	0	Total des charges financières	157 308
Autres créances	1 759 425			RESULTAT FINANCIER	-157 288
Total Actif Circulant (II)	85 608 261	Provisions pour risques et charges (III)	28 143 988		
				Total des produits exceptionnels	1 701 790
Valeurs mobilières de placement	15	Emprunts et dettes	85 782 717	Total des charges exceptionnelles	1 666 058
Disponibilités	41 599 600	Fournisseurs et comptes rattachés	4 267 862	RESULTAT EXCEPTIONNEL	35 732
		Dettes fiscales et sociales	2 619 966		
Total Trésorerie (III)	41 599 615	Autres dettes	529 117	Participation des salariés aux résultats	0
		Total Dettes (IV)	93 199 662	Impôts sur les bénéfices	73 110
Comptes de régularisation (IV)	3 566 207	Comptes de régularisation (V)	22 369 574	BENEFICE OU PERTE	150 436
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	148 715 191	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	148 715 191		

Loire-Atlantique Développement - SELA

Comptes annuels au 31 décembre 2021 (provisoire avant approbation du CA)

Bilan simplifié

Compte de résultat

ACTIF	Euro	PASSIF	Euro	POSTES	Euro
Immobilisations incorporelles	1 026	Capital social et prime d'émission	14 463 559	Total des produits d'exploitation	41 671 486
Immobilisations corporelles	10 614 920	Réserves	1 559 038		
Immobilisations financières	7 260 462	Report à nouveau	0	Total des charges d'exploitation	41 619 146
		Résultat de l'exercice	193 590	dont charges de personnel	115 862
Total Actif immobilisé.....(I)	17 876 408	Autres subventions d'investissement	138 040	RESULTAT D'EXPLOITATION	52 339
		Capitaux propres.....(I)	16 354 227		
Stocks et en-cours	79 061 945			Total des produits financiers	712 568
Créances d'exploitation	4 569 715	Autres fonds propres.....(II)	0	Total des charges financières	474 368
Autres créances	6 102 920			RESULTAT FINANCIER	238 200
Total Actif Circulant.....(II)	89 734 579	Provisions pour risques et charges.....(III)	9 183 850		
				Total des produits exceptionnels	143 826
Valeurs mobilières de placement	1 162 443	Emprunts et dettes	69 217 950	Total des charges exceptionnelles	240 775
Disponibilités	8 923 111	Fournisseurs et comptes rattachés	8 045 690	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-96 949
		Dettes fiscales et sociales	2 321 355		
Total Trésorerie.....(III)	10 085 554	Autres dettes	1 877 490	Participation des salariés aux résultats	0
		Total Dettes.....(IV)	81 462 484	Impôts sur les bénéfices	0
Comptes de régularisation.....(IV)	2 951 538	Comptes de régularisation.....(V)	13 647 518	BENEFICE OU PERTE	193 590
TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)	120 648 079	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	120 648 079		

Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes
2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1

Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes